



Envoi au contrôle de légalité le : 5 avril 2024

Publication électronique le : 5 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Aline GUILLUY

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, Mme Séverine GOSSÉLIN, M. Ludovic IDZIAK, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Zohra OUAGUEF, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Anouk BRETON, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2024-92)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation

2023-2026 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Mesdames Emmanuelle LAPOUILLE, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF ainsi que Monsieur Michel MATHISSART, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Messieurs Alexandre MALFAIT et Philippe MIGNONET, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté Urbaine d'Arras, les communes de Courcelles-lès-Lens et Angres, la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis et le syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, les contrats de territoire 2023-2026, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté Urbaine d'Arras, une subvention de 250 000 € pour son projet de reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis, une subvention de 10 000 € pour son projet d'équipement de la Maison du numérique et de l'innovation, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la Banque alimentaire du Pas-de-Calais, une subvention de 100 000 € pour son projet d'aménagement d'une chambre froide et d'installation d'une centrale de production de froid, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la commune de Courcelles-lès-Lens, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation énergétique de la salle des sports, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la commune de Angres, une subvention de 220 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif adapté cécifoot au stade Jesse Owens, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer au Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, une subvention de 90 000 € pour son projet de développement d'une offre de loisirs, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté Urbaine d'Arras, les communes de Courcelles-lès-Lens et Angres, la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis, la Banque alimentaire du Pas-de-Calais et le syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 9 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	920 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 72 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération	FIT
Arrageois	Communauté Urbaine d'Arras	1 Reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt	250 000,00 €
Calaisis	Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis	1 Equipement de la Maison du numérique et de l'innovation	10 000,00 €
Lens-Hénin	Banque alimentaire du Pas-de-Calais	2 Aménagement d'une chambre froide et installation d'une centrale de production de froid	100 000,00 €
Lens-Hénin	Courcelles-lès-Lens	1 Rénovation énergétique de la salle des sports	250 000,00 €
Lens-Hénin	Angres	1 Développement d'un espace sportif adapté cécifoot au stade Jesse Owens	220 000,00 €
Lens-Hénin	Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu	1 Développement d'une offre de loisir	90 000,00 €
TOTAL			920 000,00 €

62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté urbaine d'Arras

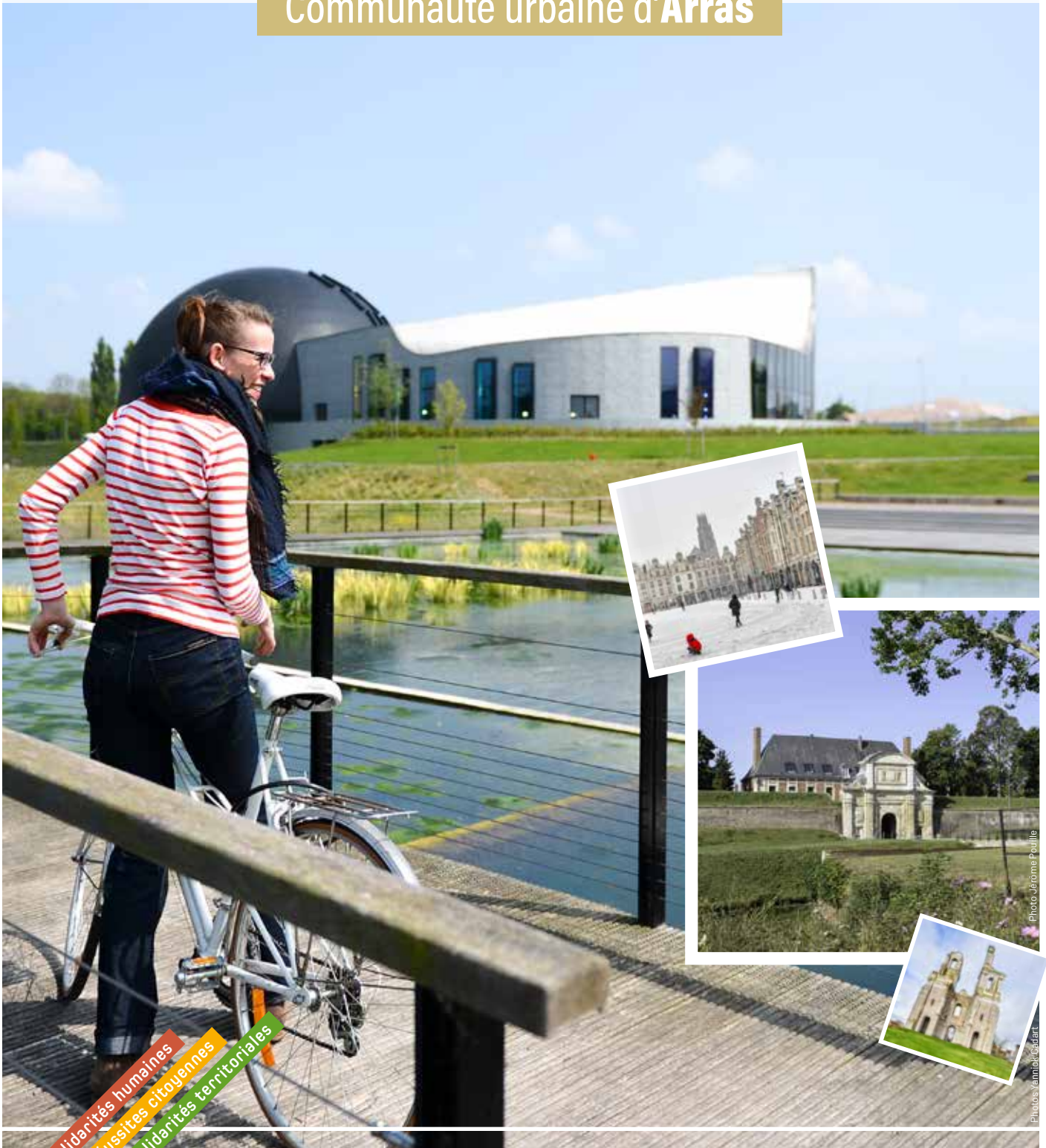


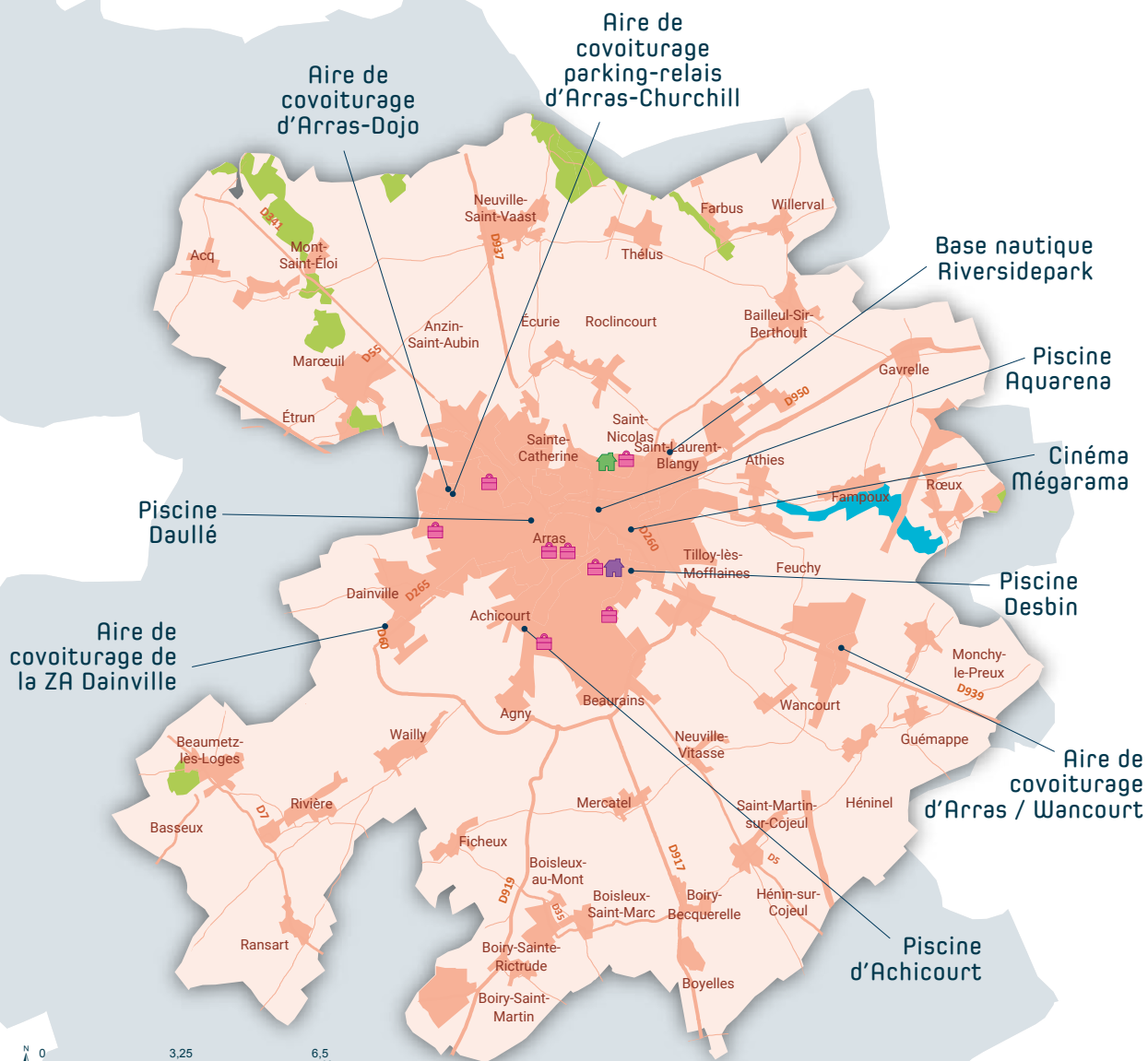
Photo Jérôme Foulle
Photos Yannick Gédart

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Le territoire du Grand Arras



© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites
Source : ©IGN - Admin Express 2021, ©IGN - BD CARTO, Cd62 DMRR, Corine Land Cover 2018,
Réalisation : Cd62, SIGEO, févr. 2024

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
- Maison du Département Solidarités
- Collèges publics



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Forte de ses 46 communes, la Communauté Urbaine d'Arras a pour philosophie de mener des projets pour le mieux vivre de ses 110 000 habitants et accueillir chaque jour celles et ceux qui viennent dans le Grand Arras pour étudier, travailler ou découvrir le territoire.

Dès 2020, les élus ont souhaité encourager la coopération territoriale et la mutualisation, en territorialisant l'action communautaire autour de six bassins de vie. La volonté politique est ainsi de tendre vers un développement équilibré du territoire communautaire, d'être au plus près des besoins et de placer l'usager au cœur des politiques publiques.

Cette nouvelle contractualisation avec le Département doit permettre de relever le défi de la transition écologique tout en assurant les enjeux de cohésion territoriale - action cœur de ville, villages d'avenir, bassins de vie - et les enjeux de cohésion sociale - Cœur de quartiers, politiques éducatives, habitat durable - posés sur le territoire.

Un travail partenarial est nécessaire pour faciliter les parcours et la réussite des projets pour un développement ambitieux et équilibré du territoire départemental au sein des Hauts de France.

Frédéric Leturque,
Président de la Communauté Urbaine d'Arras



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La construction de la piscine Aquarena
- L'extension de la base nautique à Saint Laurent Blangy
- La réalisation du bassin d'eau plate (canoë-kayak)
- L'aménagement de la liaison douce entre Actiparc et Gavrelle
- Le transfert du conservatoire de musique et d'art dramatique à l'hospice Saint Pierre
- La restructuration et la mise aux normes de la salle de Spectacle « Le casino » à Arras.

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



L'aménagement d'une liaison douce entre Actiparc et Gavrelle

La Communauté Urbaine s'est fortement mobilisée ces dernières années pour développer et promouvoir les modes doux dans la ville centre et la première couronne urbaine. Une seconde phase s'est poursuivie pour élargir les modes de déplacements alternatifs au-delà de cette première couronne.

Identifié dans le Plan de Déplacement Urbain et le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté Urbaine, le Département a accompagné l'aménagement d'une liaison douce permettant de rejoindre la zone d'activité « Actiparc » sur les communes de Saint-Laurent-Blangy / Athies depuis Gavrelle.

L'ambition partagée par le Conseil départemental et par l'intercommunalité est de renforcer l'offre de service en termes de mobilité durable pour les habitants sur le territoire en portant une attention particulière aux développements des modes doux en desserte des zones d'activités et des entreprises. Cette approche vise à promouvoir ces pratiques pour les déplacements domicile-travail en complément des usages de loisirs.

La liaison douce totalise un linéaire de 3,6 km qui longe la RD 49 puis la RD 950. Les travaux se sont terminés en avril 2020.

À travers le Contrat Territorial de Développement Durable signé le 24 septembre 2019, l'accompagnement financier du Département s'est élevé à 123 065,72€ pour un montant total de travaux de 428 220,30€.

Cet aménagement ouvre également la perspective d'une continuité cyclable vers les communes plus à l'Est et le territoire d'Osartis-Marquion.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

La Communauté Urbaine d'Arras est un territoire doté de nombreux atouts et qui présente de nombreux critères d'attractivité : un positionnement géographique optimal au cœur de la région des Hauts de France et à 50 minutes de Paris en TGV, ainsi qu'une situation socio-économique privilégiée en comparaison à l'échelle départementale. **L'attractivité du territoire se traduit notamment par une augmentation constante de la population et un haut de niveau de services et d'équipement.**

Malgré une forte majorité de communes rurales, **36 sur 46, la Communauté Urbaine d'Arras présente les caractéristiques d'un pôle urbain**, avec sa continuité périurbaine, qui irrigue l'ensemble des communes en services et équipements. Le dialogue rural/urbain est permanent entre les communes rurales, les communes périurbaines et la ville centre urbain, favorisant ainsi **un équilibre territorial.**

En matière d'aménagement et d'accès aux services, la Communauté Urbaine pourrait être présentée comme un **« un territoire du quart d'heure »**, dans lequel l'ensemble des services sont accessibles en quinze minutes, grâce à l'offre de transport existante (bus, navettes citadines et rurales, vélos électriques...).

Dans une société en mutation, le territoire se doit néanmoins **d'anticiper et préparer les transitions en cours et à venir pour répondre aux nouveaux enjeux.** La Communauté Urbaine souhaite ainsi apporter des réponses, face au vieillissement progressif de sa population et à

l'accès aux services de santé, aux nouveaux modes de mobilité, à la transition énergétique... **La communauté Urbaine agit également contre certaines disparités persistantes au sein de son territoire** en favorisant l'accès pour tous aux services et aux équipements publics.



Les 3 priorités de la Communauté Urbaine d'Arras demeurent :

- **l'emploi**, avec un développement économique qui profite au mieux aux habitants du territoire. Le développement des clauses sociales, la mise en place d'un label « emploi + » permet de valoriser les entreprises qui s'engagent dans une commande publique socialement responsable ;
- **La mobilité**, en développant une offre de services complète, tant dans le domaine du transport collectif (Ma citadine, ruraline, noctibus, offre Zones d'activités), que la mobilité alternative (Citizautopartage, V electric) et le développement de la marche - mobilité active ;
- **L'habitat**, grâce au Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté dès 2019 pour une durée de 6 ans, qui prévoit un développement équilibré du territoire. Il doit

être prochainement redéfini. Forte de son expérience dans ce domaine, volontariste, la CUA travaille à devenir Autorité organisatrice de l'habitat.

2 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et un Plan Local d'Urbanisme avaient permis de définir les orientations du territoire autour de 5 axes :

- **Axe 1: Une économie à haute valeur humaine ajoutée** profitable aux habitants du territoire
- **Axe 2: Un cadre de vie privilégié** s'appuyant sur un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver
- **Axe 3: Une attractivité résidentielle renforcée** garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire au sein de la nouvelle région
- **Axe 4: Un très haut niveau de service à la population** facilitateur de déplacements et de vie quotidienne
- **Axe 5: Une responsabilité sociétale exigeante**, développant lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble

Les élus s'engagent aujourd'hui à réinterroger le projet de territoire, au regard de la nécessaire transition écologique, sujet sur lequel la CUA a toujours été reconnue comme pionnière. Cette priorité doit être réaffirmée mais ne peut réussir que si une dimension sociale est donnée à nos actions en ce domaine pour une transition juste.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté Urbaine d'Arras

Les différents échanges ayant eu lieu avec la Communauté Urbaine d'Arras ont permis d'identifier cinq enjeux partagés.

Enjeu 1: Accompagner la transition vers les mobilités actives sur le territoire

Territoire centré sur la ville préfecture, Arras, la CUA constate une dépendance importante de ses habitants à l'usage de la voiture thermique notamment pour les déplacements domicile-travail.

L'enjeu environnemental à travers la déclinaison du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) passe par le déploiement d'une stratégie de mobilité ambitieuse avec une gamme complète de services que l'intercommunalité souhaite notamment axer sur le covoiturage et les mobilités actives.

En réponse aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre et de l'autosolisme, il convient de poursuivre l'action menée territorialement avec l'ensemble des partenaires en faveur du covoiturage afin d'encourager sa pratique, au regard notamment de la forte fréquentation des aires existantes sur le territoire. À ce titre, le département accompagnera la Communauté Urbaine d'Arras dans le cadre du schéma de mobilité intercommunal pour la structuration de cette offre territoriale.

Pour les déplacements de plus courtes distances et notamment ceux concernant les mobilités internes à la CUA, une politique dynamique de déploie-

ment des pistes cyclables s'est mise en place depuis plusieurs années avec le soutien du Département qui a accompagné la réalisation d'études cyclables. Le développement des mobilités douces et l'acculturation des habitants à ces pratiques demeurent un axe essentiel de la politique mobilité de l'intercommunalité qui souhaite amplifier les actions avec un objectif de 8 à 10 km de pistes par an sur les 11 axes majeurs du schéma de mobilité. Le Département a accompagné la réalisation d'études cyclables autour des collèges sur l'ensemble du territoire. Il conviendra de travailler à la concrétisation de ces dernières dans la durée du contrat.

En lien avec la valorisation touristique du territoire et le renforcement des interconnexions locales pour améliorer le maillage cyclable de territoire, il apparaît pertinent de poursuivre les continuités cyclables de la véloroute V32 entre Anzin-Saint-Aubin et Neuville-Saint-Vaast, le long de la RD 939 entre le giratoire Lapeyre et la chapelle de Feuchy, ou encore la création d'une passerelle sur la RD 60 à St-Laurent-Blangy et la création d'une aire de covoiturage à Thélus.

Dans la continuité du travail contractuel précédant il conviendra de continuer la réflexion sur le réseau viaire (communal, intercommunal et départemental) dans la perspective de son maintien et du développement des mobilités nouvelles. Dans cet esprit, la finalisation de l'aménagement harmonieux du Sud Arrageois par le désenclavement du secteur se si-

tuant entre le crématorium (Beaurains) et le collège François Mitterrand (Arras) deviendra un enjeu majeur.

Enfin, la conduite du changement des pratiques en termes de mobilité nécessite également un travail de renforcement de l'information sur les solutions de déplacements existantes. Le développement d'actions favorisant la mobilité des jeunes et des plus fragiles (Artis Express), le développement d'une mobilité interservices (Plan de déplacements inter-administrations) en seront des illustrations fortes.

Enjeu 2: Valoriser le territoire par le biais du tourisme et du patrimoine historique, naturel et culturel

Le territoire de la CUA dispose de nombreuses richesses naturelles avec de nombreux cours d'eau qui le traverse : le Cojeul, le Crinchon, la Scarpe, ... À ce titre, la mise en valeur de la Scarpe sur la partie Est à vocation à maintenir et développer son caractère sportif, de loisir et touristique du territoire avec les équipements existants et en création : le Riverside Park sur le site de l'ancienne base nautique, le nouveau stade nautique et l'aménagement des chemins de halage en liaison douce en lien avec la CCOM. Sur la partie Ouest, le caractère rivière et naturel de la Scarpe est à préserver et valoriser. C'est tout le travail entrepris à travers le SAGE, qui s'appuie sur des accords concrets entre intercommunalités voisines de

la CUA, le Département et Voies Navigables de France. Ainsi, le territoire souhaite poursuivre le développement des loisirs de pleine nature avec la labellisation des sentiers de randonnée, l'essor des actions prévues dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ou du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDE-SI) afin de renforcer l'offre de loisirs et d'événements sportifs. La préservation durable des espaces remarquables du territoire continuera à être un axe de travail important notamment au travers de la poursuite de la réflexion des perspectives du devenir du site du Lac bleu.

Le territoire de la Communauté Urbaine possède également un patrimoine historique atypique, possédant un héritage patrimonial et architectural riche, illustré entre autres par la ville préfecture avec près de 225 d'édifices protégés au titre des monuments historiques, Arras compte la plus importante densité au km² : les grandes places, l'abbaye Saint-Vaast, le beffroi, la Citadelle avec le projet de réhabilitation et de mise en valeur de l'Arsenal.

En milieu rural, les communes possèdent également un patrimoine diversifié et riche. 8 villages du territoire, souhaitant mettre en valeur leur capital architectural, naturel ou paysager ont décidé d'intégrer le label « village patrimoine » qui s'accompagne d'actions en faveur du cadre de vie et de la préservation de l'environnement. Le Département contribue d'ailleurs à la sécurisation et la valorisation des lieux de mémoire le long des routes départementales. Ainsi, le Département et la Communauté urbaine d'Arras continueront leurs réflexions partenariales permettant de concrétiser la réalisation de la requalification de l'Abbaye du Mont St-Eloi, aménagement emblématique du territoire et du Département.

Le Grand Arras dispose également 9 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont 7 reconnus au titre de Grande Guerre. Vecteurs de rayonnement et d'attractivité, ils nécessitent une mise en valeur particulière en renforçant la place du territoire dans l'histoire de la Première Guerre Mondiale,

autour de la Bataille d'Arras de 1917 et de la ligne de front dont les souvenirs restent visibles dans de nombreuses communes.

À ce titre le Département a accompagné la restructuration de l'équipement des Carrières Wellington. En lien avec Pas de Calais Tourisme, il conviendra de continuer le travail de valorisation mené par la Société Publique Locale (SPL) du Grand Arras afin de développer une offre de loisirs et de tourisme et notamment une offre d'hébergement touristique adaptée aux nouveaux publics.

Enjeu 3 : Proposer une offre de services de qualité, facteur d'attractivité du territoire

La CUA à travers sa compétence en matière d'équipement sportif souhaite poursuivre le maillage de son territoire afin d'offrir à ses habitants des structures sportives de qualité et ainsi développer le sport santé/bien-être. Cette ambition est partagée par le Département à travers l'ambition 3 « Rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives » du Pacte des réussites citoyennes.

Cette ambition commune est un enjeu pour le territoire dont les équipements sportifs sont un axe majeur du développement de la pratique sportive et notamment du savoir nager. En effet, avant la prise de compétence piscine par la CUA, des travaux de la piscine Daullé et Desbin ont été accompagnés par le Département ainsi que la construction de l'Aquaréna. Le projet de reconstruction de la piscine d'Achicourt sera l'une des opérations majeures du contrat pour lequel le Département poursuivra son engagement et son accompagnement pour assurer l'accès privilégié des collégiens à ces infrastructures. Une action concertée sur la tarification visant à homogénéiser le prix d'entrée des collégiens tant sur le temps scolaire qu'extrascolaire serait un gage d'engagement réciproque des collectivités.

Dans la continuité des précédents contrats, le Département et la Commu-

nauté Urbaine d'Arras souhaitent rendre accessible au plus grand nombre la pratique et l'accès à une offre culturelle de qualité, diversifiée et coconstruite avec les habitants. Ainsi, le réseau des médiathèques d'Arras et les bibliothèques de Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras, d'Achicourt, Beaurains se sont associées pour former le « Réseau M » dont l'objectif est de favoriser la lecture publique et de faciliter les échanges entre bibliothèques et lecteurs. Les médiathèques arrageoises sont l'une des composantes du Pôle Culturel Saint-Vaast-Verlaine-Ronville. Des actions communes lors de divers temps forts seront aussi programmées dans les bibliothèques du territoire.

Au regard de la nouvelle géographie prioritaire au sein de la Communauté Urbaine, le Département mobilisera ces dispositifs de droit commun ainsi que l'appel à projet relatif à la modernisation des écoles et des structures petite enfance afin de renforcer l'offre de service aux publics, en particulier au sein de ces quartiers.

Enjeu 4 : Concilier activité économique et cadre de vie

La Communauté Urbaine d'Arras est située au croisement des principaux axes économiques nord européens (Londres - Paris et Bruxelles - Paris), au cœur des Hauts-de-France, avec près de 100 millions de consommateurs à moins de 300 km. Localisation privilégiée pour les entreprises, la CUA est au cœur d'un nœud d'infrastructures routières et ferroviaires d'une grande densité : autoroutes A1 et A26, gare TGV, proximité des aéroports de Lille, Paris, Bruxelles, Beauvais. La desserte ferroviaire TGV, TER et TERGV contribue au développement de ce territoire, il apparaît essentiel de le soutenir et le développer, notamment dans le cadre du futur projet de Service Express Régional.

Le territoire possède 3 grands parcs d'activité : Actiparc, Artoipole et la Zone Industrielle Est. Ces derniers engendrent un flux de véhicules poids lourds conséquent dont le stationnement a nécessité la mise en place de zones réservées sur Artois-Pôle (Bou-



Photo Jérôme Pouille

levard de l'Europe). De même, dans le cadre du Programme de Sécurisation National (PSN) pour le passage à niveau N° 83 sur Saint-Laurent-Blangy, au regard des compétences propres des différents acteurs, il conviendra d'aboutir à une solution sécurisée en deux temps: une interdiction des PL à court terme (01/07/24) et la mise en place d'un plan de circulation de l'agglomération arrageoise à plus long terme, en lien avec les services de la SANEF et de l'État.

L'activité économique en milieu rural (ex: activité betteravière de tereos) occasionne également des nuisances, entre autres sonores, sur certains secteurs (notamment le long du Cojeul). L'intercommunalité a défini un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) afin de prévenir et réduire ce risque. Le PPBE est un outil d'action pour prévenir et si possible réduire les effets des nuisances sonores liées à certaines routes, autoroutes, infrastructures ou ferroviaires ou constatées dans certaines agglomérations. Le département n'a pas réalisé de PPBE mais plusieurs tronçons de routes départementales apparaissent concernés par des nuisances sonores, une réflexion sur la réduction de la vitesse sur ces secteurs pourra être envisagée afin de permettre la diminution de ces nuisances.

Par ailleurs la CUA, consciente des risques naturels souhaite poursuivre son soutien aux travaux connexes d'aménagement foncier (plantation de haies, fascines, zones de stockage de l'eau...). Aussi, à travers le dispositif de

plantation le long des RD, le département contribue à la complétude de la Trame Verte et Bleue du territoire. De même pour prévenir l'érosion et les coulées de boues, une attention particulière sera apportée à la gestion hydraulique des fossés situés en accotement des RD. L'élaboration d'une charte de l'arbre permettra de définir des référentiels communs entre l'ensemble des acteurs.

Aussi, la CUA à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le lancement récemment de l'élaboration du Projet Alimentation Territoriale (PAT) souhaitent s'engager dans la transition écologique afin de faire face aux enjeux du changement climatique. Ces outils, à la fois stratégique et opérationnel, permettent de coordonner la transition écologique et sociale sur le territoire en abordant l'ensemble des thématiques liées à l'air, l'énergie et le climat. Les enjeux de ces documents se déclinent en plusieurs axes: développer les énergies renouvelables, réduire les intrants agricoles, de rénover énergétiquement les bâtiments publics et apporter un soutien aux particuliers par le financement, par exemple, d'outils de sensibilisation des ménages par exemple.

Dans ce cadre un soutien particulier pourrait être apporté aux travaux de rénovation permettant de renforcer l'efficacité énergétique des salles de sport des collèges. De même, la CUA entend assurer sur son territoire un développement de l'éolien raisonné en lien avec l'élaboration des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable.

Le développement coordonné du recyclage et du réemploi des déchets avec le SMAV est également un impératif. À ce titre le Département avec le soutien de la communauté urbaine engagera un travail de collaboration avec le SMAV permettant d'optimiser la gestion des déchets récupérés aux bords des routes départementales.

Dans la continuité du précédent contrat il conviendra de continuer les actions de mutualisations notamment sur les achats groupés et la possibilité de récupération du bois pour le réseau de chauffage urbain.

Enjeu 5 : Développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles

L'Arrageois est un territoire hétérogène à la fois urbain et rural. Il bénéficie d'une situation économique et sociale plutôt favorable dans le département il masque cependant des disparités locales et des inégalités infra-territoriales.

Certains secteurs concentrent des difficultés sociales, notamment dans les cinq quartiers politiques de la CUA qui concentrent près de 40 % des allocations individuelles de solidarité versées sur le territoire de la CUA (en 2022, 3288 bénéficiaires du RSA, 1105 dossiers FSL, 727 prestations de compensation du handicap...) et 30 % des interventions des services sociaux locaux (220 informations préoccupantes et 107 signalements au parquet) et de

la protection maternelle et infantile (22 consultations /mois).

Ainsi, le maintien des services publics de proximité et leur coordination constituent un enjeu majeur pour éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. La présence des conseillers numériques au sein des espaces France Service et dans les communes du territoire, pour des actions de médiation et de sensibilisation des habitants aux nouveaux usages et services numériques, permettra de répondre pour partie à cette problématique.

Afin de renforcer la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP), il conviendra d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la CUA, des Communes et les Maisons France Service du territoire. À ce titre, l'accès aux droits sociaux et fondamentaux constitue un enjeu partagé entre le Conseil Départemental et la CUA qui a été retenue pour mettre en place l'appel à projet du Ministère des Solidarités « Territoire Zéro Non-Recours » sur la période 2024-2027 qui contient un volet accès au RSA et prime d'activités. Il est proposé que le Conseil Départemental soit partie prenante de sa mise en œuvre et confirme sa participation dans la gouvernance des politiques de Cohésion Sociale et des Solidarités à l'échelle de la CUA et des dispositifs rattachés (la Convention Territoriale Globale, le Contrat de ville).

Concernés ces dernières années par un nombre important de violences intra familiales, le Département et la Communauté Urbaine s'engageront dans le renouvellement de la convention État/ CUA et département pour le recrutement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie.

L'Arrageois connaît également un vieillissement important de sa population et se classe comme le 3^e territoire le plus âgé du département le 3^e territoire le plus âgé du département (4522

plans d'aide APA en 2022 à l'échelle du territoire de l'Arrageois dont 2346 sur la CUA). De nombreux enjeux en découlent pour le public âgé avec des risques d'isolement, de précarité et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles. Ainsi, la réécriture et la mise en œuvre d'un contrat local de santé et de santé mentale, apparaissent comme une opportunité pour promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Protection maternelle et infantile, perte d'autonomie) et de manière plus spécifique à accompagner la mise en œuvre de la stratégie du bien vieillir initiée par la CUA.

Par ailleurs, plusieurs structures qui interviennent en matière de l'aide sociale à l'enfance sont implantées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et notamment à Arras. La Communauté Urbaine ne méconnaît pas les difficultés que peuvent rencontrer ces acteurs dans la prise en charge des enfants et les efforts consentis par le Conseil Départemental face au défi de la protection de l'enfance. Par conséquent, la Communauté Urbaine souhaite, dans un rôle de soutien et d'accompagnement des prérogatives du Conseil Départemental être au rendez-vous de la réussite du parcours de ces jeunes en lien avec l'Éducation Nationale, l'ARS, la Caisse d'Allocations Familiales, la justice et les services de l'État.

En matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires, et en particulier les jeunes et RSA, vers les métiers qui recrutent, il est proposé de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation de la population du territoire au projet de chantier du CSNE. Aussi en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation, seront mises en place des actions d'insertion (identification et levée des freins à l'emploi, accompagnement au projet professionnel, préparation à l'emploi...), avec une vigilance particulière pour les populations bénéficiaires du RSA, permettant ainsi de faciliter l'accès des personnes éloignées aux emplois du territoire. Une collaboration sera, entre autres, nécessaire avec le projet expérimental inSERRE qui vise à réinsérer par l'emploi des détenus.

Dans la poursuite du précédent contrat il conviendra de continuer à soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en recherchant de nouveaux projets et chantiers, notamment en développant une gestion solidaire des espaces mutualisés.

L'accès au logement et le maintien dans un logement adapté des publics fragiles sont également des enjeux croisés et partagés du Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et du Programme Local pour l'Habitat (PLH). Ces enjeux s'inscrivent dans les instances de gouvernance mutuelle et dans l'action publique du quotidien à travers les dispositifs d'inclusion mis en œuvre sur le territoire : Commission Habitat et insertion (CHI), le GRAP (Groupe Ressource Accompagnements Personnalisés (santé/logement), IML jeunes, IML passerelle, baux glissants.

Dans un contexte social et économique dégradé, les mesures d'accompagnement sont essentielles à la stratégie d'attribution des logements sociaux tout comme la prévention des expulsions, ou l'adaptation des logements à la perte de mobilité. Le sujet de l'inclusion des jeunes sera également au cœur des réflexions. Par ailleurs dans la perspective d'une nouvelle expérimentation en 2024 du « logement d'abord » avec un portage CUA sur ce territoire, il est proposé de participer à sa mise en œuvre et de contribuer au déploiement de la gouvernance autour du logement et de l'hébergement en lien avec les services de l'État. Le déploiement du logement d'abord par le Département sur le reste de l'arrondissement d'Arras permettra un regard à 360° des besoins locaux dans un souci de concilier Droit au Logement et équilibre de peuplement du territoire.

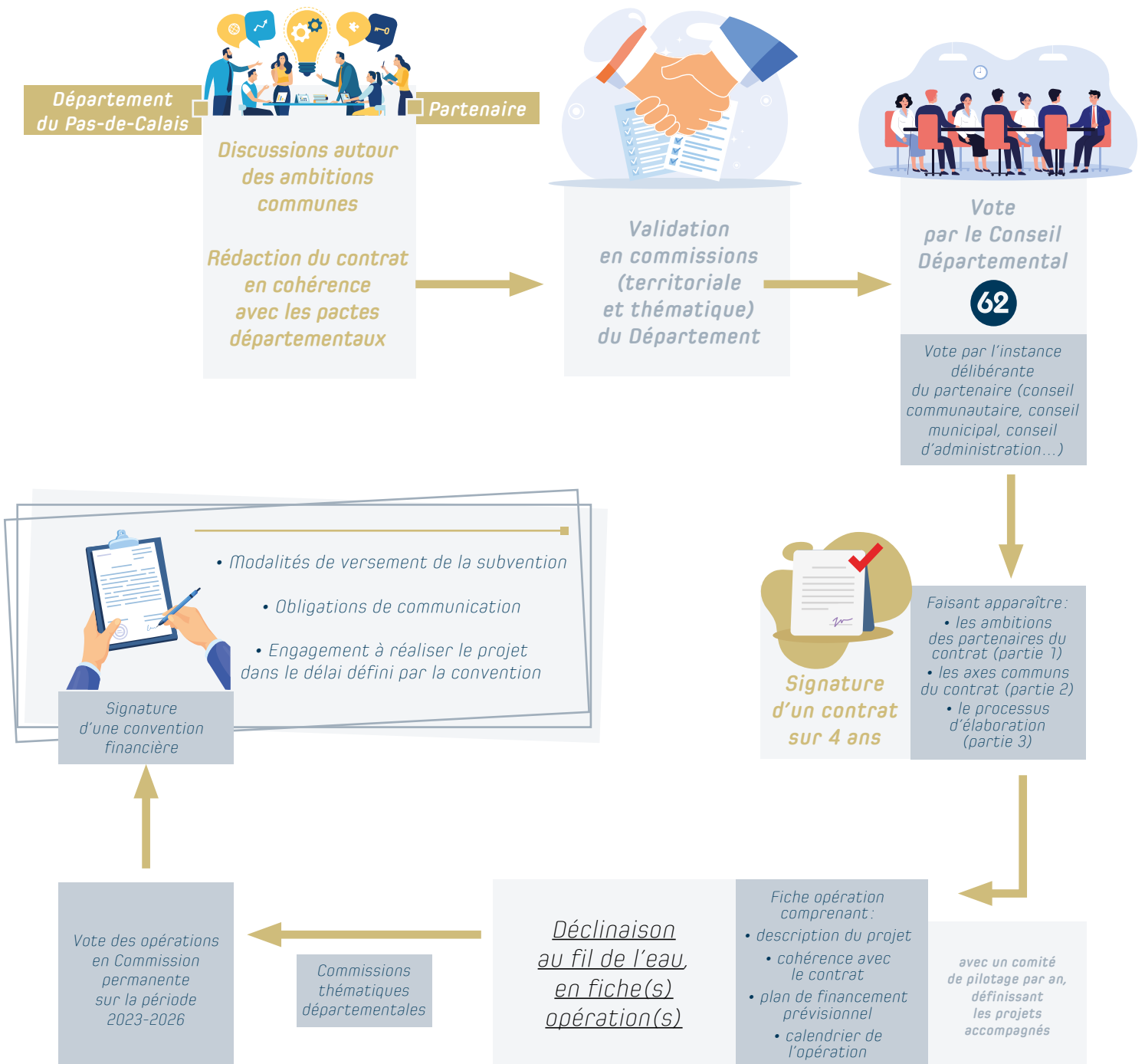
En effet, le Département sera associé à l'élaboration du prochain Programme Local de l'habitat. Ce futur PLH sera mis en cohérence avec le PDALHPD récemment adopté par le Département et intégrera les prescriptions du futur Schéma Départemental des gens du voyage (SDGDV) annoncé.

Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets du territoire qui seront portés par la Communauté Urbaine d'Arras en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté Urbaine d'Arras, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;
- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le

Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté Urbaine d'Arras a permis d'établir 5 axes de travail partagés :

- Accompagner la transition vers les mobilités actives sur le territoire ;
- Valoriser le territoire par le biais du tourisme et du patrimoine historique, naturel et culturel ;
- Proposer une offre de services de qualité, facteur d'attractivité du territoire ;
- Concilier activité économique et cadre de vie ;
- Développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté Urbaine d'Arras,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Frédéric LETURQUE

■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



Photo Christophe Kiclen / CDB2

Le Département a investi 2 739 069 € de 2019 à 2022 dans la politique culturelle, notamment dans Tandem scène nationale ou l'Arras Film Festival.

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

2348 bénéficiaires
soit 11155 348 €



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

699 bénéficiaires
soit 4 597 323 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

3246 foyers allocataires
soit 21100 831,90 €



Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

75 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

8
collèges



903 073,75 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour 4 107 élèves²,
dont 71 % sont demi-pensionnaires
soit 497 088 repas servis par an



2 411 355,60 € d'investissements
programmés sur la période
2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 152 131 € d'investissements de 2019 à 2022,
- 2 739 069 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment la scène nationale, le Tandem d'Arras ou le festival Plan Séquence d'Arras.



Pour le sport,

- 856 549 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 39 projets, sur 25 communes et 1 syndicat pour 893 101 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 12 050 900,73 € investis sur les routes.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras, le centre d'incendie et de secours d'Arras.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Maison du département Solidarité de l'Arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine – Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Pôle stratégie et perspectives / Développement territorial

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté Urbaine d'Arras

Fiche opération n°1

Reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Arras

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Direction des sports – Service partenariats et pratiques sportives, Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
- **EPCI** : Direction du développement territorial

Maîtrise d'œuvre : Groupement de maîtrise d'œuvre suivant : Z Architecture Paris (Paris), Verdi Bâtiment Nord de France (Wasquehal), Patrick Tual Etudes Fluides (Bouguenais), Cicanord (La Madeleine), Peutz et associés (Paris).

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue de Roubaix à Achicourt, Quartier des 4AS

Contexte :

Cette piscine Tournesol a été construite en 1977 dans le cadre du déploiement du programme des 1 000 piscines, mis en œuvre pour développer l'apprentissage de la natation. La réalisation de cet équipement a accompagné l'aménagement du quartier de grands ensembles des 4 AS (QPV) et d'un vaste secteur pavillonnaire sur la commune d'Achicourt. Dans le contexte du transfert des piscines communales à l'échelon communautaire, un diagnostic a conclu à la nécessité d'engager des travaux de remise en état de l'infrastructure pour en assurer la préservation. La Communauté Urbaine porte un projet innovant tant au niveau transition énergétique que sur l'aspect inclusif de cet équipement.

Objectifs :

- Moderniser l'équipement en permettant une meilleure appropriation par les scolaires, les associations et le grand public,
- Préserver un patrimoine architectural unique dans l'arrondissement,
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'offre estivale,
- Rendre l'équipement exemplaire en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Proposer un équipement moins énergivore avec un confort global (acoustique, thermique...) pour les usagers.

Descriptif détaillé :

Le projet retenu implique la reconstruction de l'équipement par la restructuration de l'existant et la construction d'une extension. De 1 000 m² initialement, la piscine va voir son emprise passer à 1 600 m².

Cette partie nouvellement construite accueillera les futurs espaces d'accueil, de vestiaires et sanitaires, les locaux du personnel et des clubs, ainsi que les installations techniques.

L'espace libéré sous le dôme va permettre la construction d'un second bassin d'activités de 125 m², en complément du bassin sportif principal de 250 m² dont le revêtement en carrelage va être remplacé par de l'inox. Par ailleurs, une pataugeoire va également être aménagée au profit des plus jeunes.



La spécificité architecturale de la piscine sera préservée, et le dôme retrouvera sa capacité d'ouverture pour en faire une piscine d'intérieur comme d'extérieur. Les espaces verts attenants feront l'objet d'une requalification paysagère qui profitera pleinement à la vue des usagers de la piscine lorsque le dôme sera en position ouverte. Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité de l'équipement aux personnes en situation de handicap, la CUA souhaitant faire de la piscine d'Achicourt une référence pour l'inclusion de ces personnes.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil Régional des Hauts de France,
- Etat,
- Agence National du Sport.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Diagnostic de performance énergétique par le maître d'ouvrage (CUA)

Modalités de fonctionnement :

La piscine aura une vocation mixte tournée principalement vers les activités d'apprentissage et sportives. Elle accueille entre autres :

- Des séances scolaires et collégiens,
- Des associations sportives,
- De la pratique libre sportive,
- Des activités d'entretien et de forme type aquabiking, body paddle...,
- Des structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Etudes réalisées :

Etudes réalisées à hauteur de 44 130 € :

- Diagnostic technique – Bureau d'études techniques BERIM de février 2020,
- Rapport A.R.S,
- Contrôles périodiques – SOCOTEC,
- Rapport de diagnostic ERP Accessibilité aux Personnes Handicapées.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Axe 3 - Proposer une offre de services de qualité, facteur d'attractivité du territoire

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	10/2023	
Début des travaux	10/2024	
Fin des travaux	12/2025	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	7 383 202 €	Département / FIT	250 000 €
Maitrise d'œuvre	1 077 255 €	Département / Politique sportive	1 000 000 €
Etudes	44 130 €	Région	850 000 €
		ANS	500 000 €
		Etat (FNADT)	700 000 €
		Etat (DSIL)	300 000 €
		Reste à charge MO	4 904 587 €
TOTAL	8 504 587 €	TOTAL	8 504 587 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

393 000 € (charges générales et charges de personnel)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Maison du numérique et de l'innovation du calaisis



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Pixelle



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Association loi 1901 créée en août 2019, la Maison du Numérique et de l'Innovation (MDNI) du Calais, située au cœur du centre-ville de Calais, est un tiers-lieu dédié au numérique et à l'innovation où se rencontrent des publics très différents : enfants, élèves, étudiants, enseignants, porteurs de projets, salariés, chefs d'entreprise, bénévoles...

Ainsi, à l'ère du numérique, la MDNI du Calais s'impose comme un épiscentre de transformation digitale. Elle offre un terrain propice à la créativité, favorisant l'éclosion de start-up et la croissance d'entreprises déjà établies. Les entrepreneurs y trouvent un écosystème dynamique, propice à l'échange de connaissances et à la mise en réseau, créant ainsi les conditions idéales pour stimuler l'innovation.

Ce hub technologique n'est pas seulement un lieu de travail, mais un lieu d'apprentissage continu. La MDNI du Calais propose des programmes de découverte et d'initiation aux nouvelles technologies à destination des établissements scolaires mais aussi du grand public afin notamment de préparer la main-d'œuvre locale aux défis technologiques du 21^e siècle.

Cependant, la véritable force de la Maison du Numérique et de l'Innovation réside dans sa capacité à rassembler des esprits divers autour d'un objectif commun : façonner un avenir numérique durable et prospère pour le Calais. Elle favorise la collaboration entre les secteurs public et privé, les universités et les entreprises, créant ainsi une synergie qui dépasse les frontières traditionnelles.

Grâce au présent contrat et à nos ambitions partagées avec le Département, le projet de renouvellement et d'acquisition de matériel numérique permettra à l'association de poursuivre son action en faveur de l'inclusion numérique.

Rémi Empisse,
Président de la Maison du Numérique
et de l'Innovation du Calais



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Association créée sous l'impulsion des collectivités locales, la Maison du Numérique et de l'Innovation a pour but de faciliter l'innovation sur le territoire de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et sur le Littoral Hauts de France et notamment l'innovation partagée, ouverte et contribuer au développement économique, ceci dans tous secteurs d'activité confondus. Elle contribue également à la sensibilisation et à l'appropriation du grand public aux nouvelles technologies dont en particulier les personnes suivies dans le cadre des dispositifs du Département, identifiées généralement parmi les utilisateurs les plus éloignées de ces nouvelles technologies. L'association vise à mutualiser de l'ingénierie, des lieux, des outils, des animations et des projets qui concourent à l'ensemble de ces objectifs.

Ainsi, ces missions sont variées et touchent des publics très divers. Cette diversité se retrouve également dans son mode de gouvernance, partagée entre institutionnels et acteurs du monde économique. Son positionnement lui permet d'avoir une vision globale des besoins et de les remonter notamment aux pouvoirs publics. Des réunions sont organisées très régulièrement avec la ville de Calais, l'agglomération Grand Calais Terres & Mers et l'agence de développement économique, Calais Promotion.

Au-delà de cette mission d'observatoire, l'association remplit des missions de services auprès de nombreux publics avec notamment son FABLAB : lieu de création et d'accompagnement aux matériels assistés par ordinateur (imprimantes et scanner 3D, imprimantes



textile, plotter de découpe...) . L'espace collaboratif avec des coworkings, des salles de réunion, des bureaux, une tisanerie (WIFI, copieur, casiers...) permet au plus grand nombre de venir travailler et échanger sur des projets divers. Cet espace facilite également la mise en réseaux des différents acteurs du domaine.

La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais souhaite aujourd'hui renouveler et acquérir du matériel numérique. Dans ce domaine, il est en effet impératif de posséder du matériel à la pointe et en bon état de

fonctionnement. Utilisé par un public jeune (enfants), il arrive que le matériel soit détérioré pendant les ateliers et nécessite d'être remplacé.

Ce renouvellement et ces nouvelles acquisitions permettront ainsi à l'association de continuer à poursuivre ses objectifs, à savoir :

- Sensibiliser les habitants de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers aux nouvelles technologies (création et animation d'ateliers à destination de différents publics, participation à la création de projets sur-mesure...): modélisation et impression 3D, réalité virtuelle, programmation et robotique...

- Lutter contre la fracture numérique : accompagnement en entretien individuel et ateliers collectifs (initiation aux ordinateurs et tablettes, sensibilisation aux dangers du numérique...)

- Participer au développement de la filière numérique sur le territoire : organisation de groupes de travail et d'évènements...

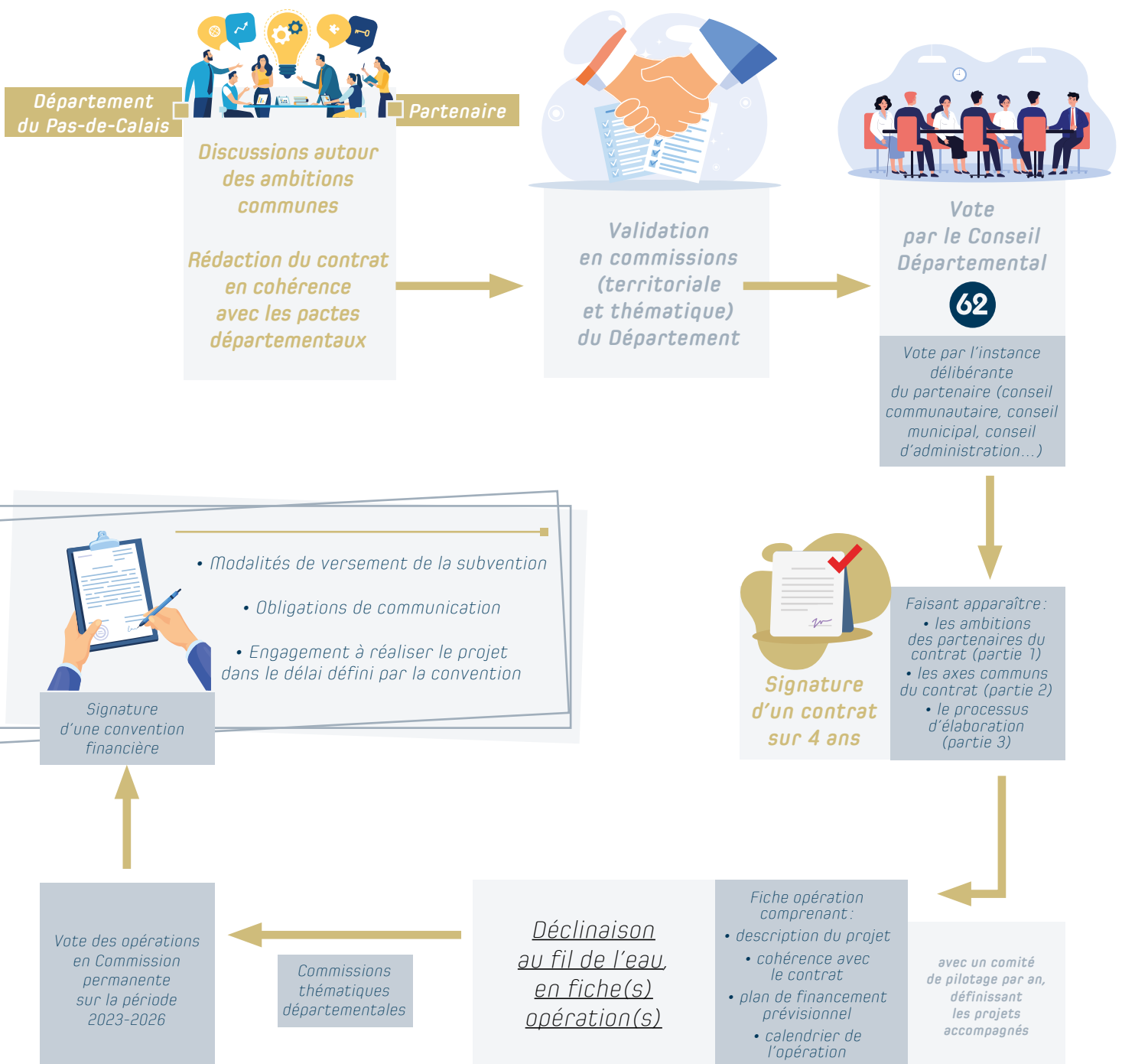


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et

accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Lutter contre la fracture numérique en renforçant notamment les actions de médiation numérique auprès des publics cibles du Département ;
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme souffrant d'illectronisme ;
- Participer à l'éducation des collégiens aux nouvelles technologies ;
- Développer des actions de sensibilisation et de prévention à l'usage des réseaux sociaux au bénéfice des publics cibles du Département et des professionnels.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Maison du Numérique
et de l'Innovation du Calais*

Jean-Claude LEROY

Rémi EMPISSE

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis
- Maison du département des solidarités du Calaisis

Côté partenaire :

- Direction de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais

Fiche opération n°1

Équipement de la Maison du Numérique et de l'Innovation (MDNI) du Calais

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Calais
- **Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais** : Direction

Maîtrise d'œuvre : Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : MDNI – Centre Calais Cœur de vie, Boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

Contexte :

La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calais est une association relevant de la loi 1901 créée en août 2019 sous l'impulsion de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers. Elle dispose de locaux situés au centre-ville de Calais composés notamment d'un FABLAB, d'un espace de coworking, de salles de réunions... Du matériel est mis à disposition du public (enfants, adultes, demandeurs d'emploi, porteurs de projets, chefs d'entreprises, salariés...) afin de les initier aux nouvelles technologies. Des événements sont également organisés sur ces thématiques.

Par ailleurs, les animateurs de l'association créent et animent des ateliers sur-mesure à destination des établissements scolaires du Calais afin d'initier les élèves aux nouvelles technologies : modélisation et impression 3D, programmation, robotique, réalité virtuelle... Ces ateliers sont créés en lien avec les enseignants, les inspecteurs de l'éducation nationale et les projets pédagogiques des établissements. Les thématiques sont donc variées.

Enfin, la proximité géographique entre la MDNI et les sites de la Maison du Département Solidarité du Calais favorise le renforcement des liens entre leurs services notamment dans le cadre de la levée des freins à l'emploi, en proposant des dispositifs améliorant l'appropriation de l'outil numérique par les publics cibles du Département.

Objectifs :

L'objectif du projet est de faire l'acquisition de matériels (nouveau ou remplacement) destinés notamment aux ateliers animés pour les élèves de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers et plus particulièrement des casques de réalité virtuelle, ordinateurs, écrans, imprimantes 3D...

Descriptif détaillé :

Le projet consiste à financer l'acquisition ou le renouvellement du matériel de l'association. Ce matériel est notamment utilisé pour les ateliers organisés par l'association au bénéfice des établissements scolaires de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers : réalité virtuelle, modélisation et impression 3D, programmation et robotique... Des projets sur-mesure et multi partenariaux sont également mis en œuvre. Par exemple, en 2021-2022, un escape game en réalité virtuelle destiné aux classes de 6^{ème} a été créé en lien avec le Programme de Réussite Educative de la ville de Calais, qui a financé la partie fonctionnement. Les enseignants ont été totalement associés à ce projet et à ce jour, toutes les classes de 6^{ème} des établissements situés en quartier prioritaire peuvent



bénéficiaire de cet outil. Aujourd'hui, il est envisagé de créer un 2nd espace game en réalité virtuelle à destination des classes de 5^{ème} sur le thème des mathématiques. L'utilisation de cet outil nécessite du matériel (notamment des casques en réalité virtuelle), matériels qui pourraient, à l'avenir, être mis à la disposition directement dans les établissements pour éviter des déplacements.

Partenaires associés à l'opération :

- L'agglomération Grand Calais Terres & mers,
- La ville de Calais,
- Le Programme de Réussite Educative de la ville de Calais,
- Les établissements scolaires.

Modalités de fonctionnement :

Les ateliers sont intégralement créés et animés par les animateurs de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

Axes) du contrat concerné(s) :

- Lutter contre la fracture numérique en renforçant notamment les actions de médiation numérique auprès des publics cibles du Département,
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme souffrant d'illectronisme,
- Participer à l'éducation des collégiens aux nouvelles technologies,
- Développer des actions de sensibilisation et de prévention à l'usage des réseaux sociaux au bénéfice des publics cibles du Département et des professionnels.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2024	
Fin des travaux	12/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Achat de matériels informatiques ¹	40 168 €	Département / FIT	10 000 €
		Communauté d'agglomération GCTM	30 000 €
		Reste à charge MO	168 €
TOTAL	40 168 €	TOTAL	40 168 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Facilité d'accès aux publics cibles départementaux

¹ Casques de réalité virtuelle, ordinateurs, écrans, souris ...



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et l'Association Banque Alimentaire du Pas-de-Calais

Fiche opération n°2

Aménagement d'une chambre froide et installation d'une centrale de production de froid

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Banque Alimentaire du Pas-de-Calais (BA 62)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Association** : La Présidence de l'association

Maîtrise d'œuvre : MCI

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Siège de la Banque alimentaire du Pas-de-Calais, 15 rue Denis Papin à Carvin.

Contexte :

Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire d'années en années et pour répondre à des donations de plus en plus importantes en surgelés de la part des grandes et moyennes surfaces notamment, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais a le projet d'installer une chambre froide négative supplémentaire au sein de ses locaux. Ce projet inclut également le passage de la production de froid des chambres froides de la Banque Alimentaire au CO₂.

Objectifs :

- Répondre à la demande croissante en aide alimentaire, et ainsi, encore mieux lutter contre la précarité alimentaire sur le département du Pas-de-Calais en pouvant stocker plus de produits froids,
- Apporter un objectif écologique et énergétique à travers ce projet en réduisant les coûts de fonctionnement des chambres froides pour la BA62.

Descriptif détaillé :

Ce projet permettrait à la Banque Alimentaire de stocker plus de 100 palettes supplémentaires en surgelés et augmenterait donc considérablement sa capacité de stockage sur ce type de denrées afin de répondre à la demande croissante sur le département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, le système froid au CO₂ permettra un gain énergétique estimé de 20% et une diminution des coûts d'entretien du système de l'ordre de 50 %. En effet, la vétusté du système actuel entraîne des coûts annuels d'entretien d'environ 12 000 € et une consommation annuelle en énergie de 18 000 €.

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Région des Hauts-de-France,
- Etat (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – DREETS),
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC),



- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL),
- Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR),
- Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA),
- Crédit Mutuel.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Entreprises spécialisées

Modalités de fonctionnement :

Gestion du nouveau matériel par les équipes de la BA62

Etudes réalisées :

Etude de faisabilité des travaux faite par MCI

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent

Axes) du contrat concerné(s) :

- Lutter contre la précarité alimentaire au quotidien, pour tout public dont les jeunes et les personnes âgées,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser cette ressource.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2^{ème} sem 2024	
Début des travaux	3^{ème} trim 2024	
Fin des travaux	4^{ème} trim 2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette TTC	Montant TTC
Centrale CO ₂ Booster	210 140,94 €	Département / FIT	100 000,00 €
Chambre froide négative	59 638,78 €	Région Hauts-de-France	100 000,00 €
Gros œuvre / dalle béton	98 604,54 €	CAHC	70 000,00 €
Installation électrique / câblage	25 367,71 €	CALL	50 000,00 €
Equipement de Supervision ¹	31 181,04 €	Etat (DREETS)	60 000,00 €
Sécurité et réglementation ²	13 749,29 €	Mécénat	60 000,00 €
Préparation de chantier et dépose du matériel existant	27 646,16 €		
		Reste à charge MO	26 328,45 €
TOTAL	466 328,46 €	TOTAL	466 328,46 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Avant : 30 000 € / Après : 20 400 € (baisse des consommations d'énergie et des coûts d'entretiens)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Action Sociale sans hébergement

¹ Installation d'un PC de supervision pour contrôler l'installation froid, contrôle et informations sur la nouvelle production CO₂, contrôle des alarmes avec historique.

² Pose et mise en place des équipements de sécurité (détection de CO₂ et alarme personne enfermée), application de la directive ESP (Equipements sous pression), nettoyage pendant le chantier (partie froid), location nacelle intérieure, extérieure, chariot élévateur.



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Courcelles-lès-Lens**



Photos D.R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

La ville de Courcelles-lès-Lens s'est engagée dans une démarche innovante et ambitieuse de transition pour construire la ville du futur et répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Après la crèche municipale, la rénovation de l'école Paul Sion, c'est désormais le site du COSEC qui fait l'objet d'une profonde restructuration en matière d'exemplarité environnementale par la rénovation énergétique de la salle des sports et un aménagement à haute qualité paysagère.

Pensez les rénovations du bâti en l'associant à une réflexion sur les usages pour développer le lien social et l'attractivité de notre commune, tels sont les enjeux qui animent nos projets. Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais par son soutien indéfectible aux communes de notre département, dans de nombreux champs de politiques locales, est un partenaire essentiel, sans qui ces projets structurants ne pourraient pas voir le jour.

Cette étape de contractualisation entre la commune de Courcelles-lès-Lens, à laquelle s'ajoute le fort partenariat avec notre Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, dans le cadre du Projet de Territoire Écologique sont de véritables opportunités pour agir sur nos territoires.

Je me réjouis de voir qu'à l'échelle de leurs compétences respectives, nos collectivités puissent unir leurs efforts pour se mettre au service de nos habitants et se tourner résolument vers l'avenir !

Édith Bleuzet-Carlier,
Maire de Courcelles-lès-Lens



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Située au cœur de l'ex bassin minier du Pas-de-Calais, sur l'axe Lens-Douai à proximité du département du Nord, la ville de Courcelles-lès-Lens est bordée par le canal de la Deûle et la Gare d'Eau qui constitue son poumon vert, et affirme l'ambition de devenir un site touristique d'envergure.

La commune s'étend sur 556 hectares et 8204 Courcellois. es y résident aujourd'hui (population INSEE 2023).

Marquée par plusieurs périodes de récession industrielle dont la dernière il y a vingt ans, avec la fermeture de Métaleurop premier employeur du bassin d'emploi dans les années 90 (jusqu'à 830 salariés), la commune agit pour redynamiser son attractivité en valorisant notamment les atouts de son passé.

La ville a connu une importante croissance démographique avec l'aménagement du quartier de La Marlière (750 logements). Entre 2008 et 2019, la population est passée de 5943 habitants à 7918 soit plus de 1975 nouveaux habitants (1/3 de population en plus). Cette situation a créé des besoins nouveaux en termes de services et d'infrastructures.

Forte de ses valeurs d'un passé minier et industriel, la ville de Courcelles-lès-Lens s'appuie sur le projet de territoire écologique de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin pour dessiner son avenir, celui d'une ville en transition et en résilience.

La ville de Courcelles-lès-Lens a pris l'orientation stratégique de procéder à une rénovation exemplaire en matière d'environnement, de développement durable et de transitions

écologique et sociale sur l'ensemble des projets structurants qu'elle aura à conduire au cours de ces prochaines années. Dotée d'importantes opportunités foncières, à travers un travail partenarial et participatif, la ville de Courcelles-lès-Lens dessine son avenir à l'horizon 2050 consciente que les enjeux de transition constituent désormais une impérieuse nécessité à laquelle il faut répondre.

L'eau et la nature constituent des atouts certains pour faire de Courcelles-lès-Lens un havre environnemental garant d'une qualité de vie exemplaire pour ses habitants. La richesse du passé minier est également un atout à promouvoir par la valorisation patrimoniale et touristique.

Au regard des enjeux d'aujourd'hui, notamment en matière environnementale, de préservation des ressources, du chemin à emprunter vers la transition écologique, au regard de l'évolution démographique importante de la commune et des enseignements du passé, il a été défini une stratégie d'aménagement et d'équipement sur le territoire de la commune cohérente, équilibrée, structurée, réaliste et ambitieuse afin de répondre à ces enjeux et aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain. L'équipe municipale a ainsi construit un schéma directeur d'aménagement pour :

- Mener une réflexion globale et cohérente sur la ville de demain ;
- Inscrire le développement de la commune vers une démarche de transition ;
- Répondre aux enjeux et besoins d'aujourd'hui et de demain ;
- Accompagner et structurer le développement de la commune notamment en matière d'évolution des services et des infrastructures ;
- Saisir les opportunités, notamment foncières et se mettre en veille active.

Cette démarche est en adéquation avec les 3 axes du projet municipal des années à venir, Courcelles-lès-Lens une ville qui :

- bâtit son projet de territoire autour de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie des habitants
- place l'émancipation humaine au cœur de son action et fait de l'éducation et de la solidarité les enjeux majeurs de son projet de territoire ;
- place les citoyens au cœur des décisions qui les concernent.

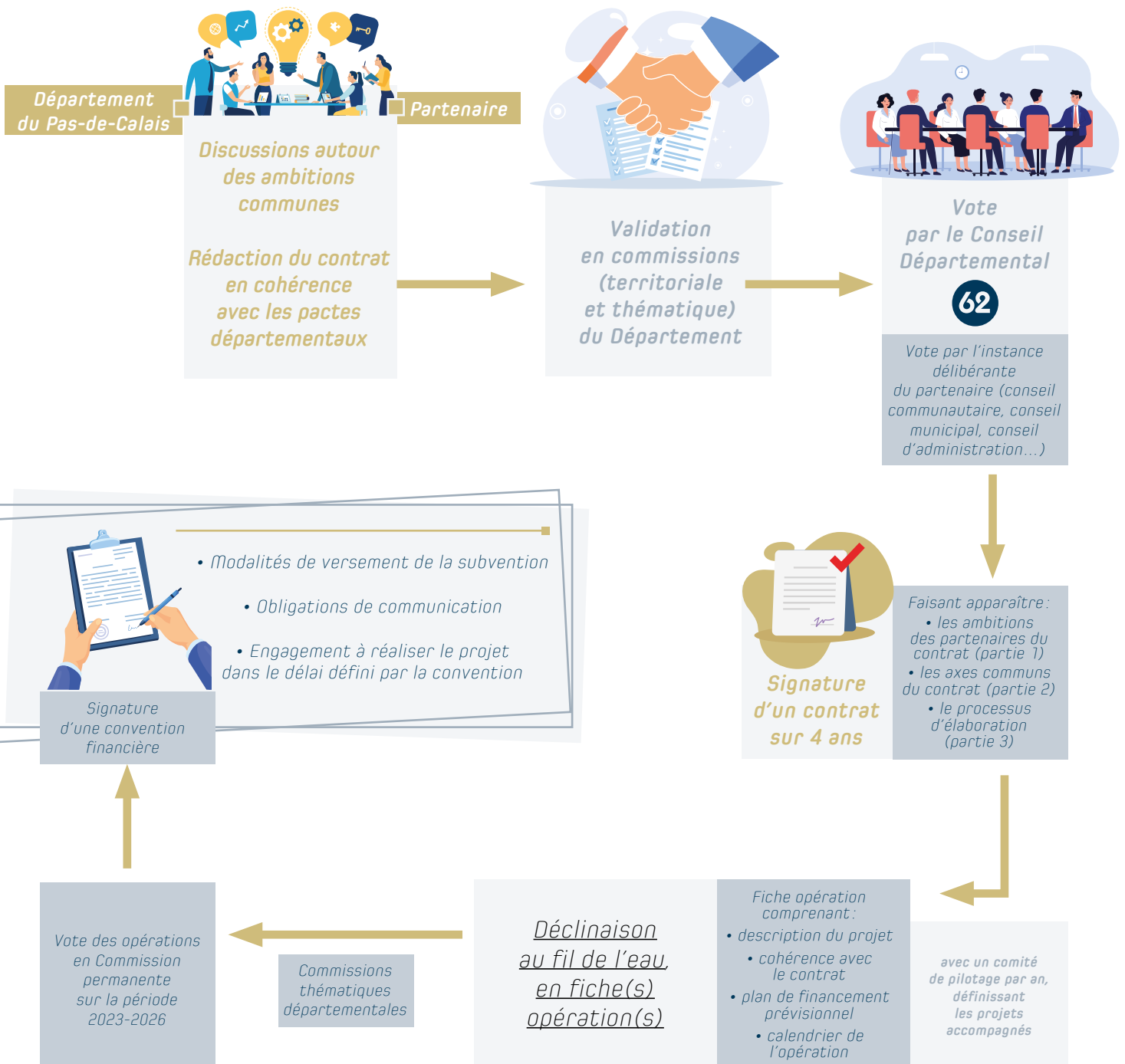


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Courcelles-lès-Lens en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Courcelles-lès-Lens. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Courcelles-lès-Lens, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le

Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Courcelles-lès-Lens permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics ;
- Participer à l'épanouissement du citoyen par l'éducation, le sport et les loisirs ;
- Favoriser et développer l'engagement associatif ;
- Développer des démarches d'inclusion par le sport

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale (CAHC).

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Courcelles-lès-Lens,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Édith BLEUZET-CARLIER

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens Hénin

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune de Courcelles-lès-Lens

Fiche opération n°1

Rénovation énergétique de la salle des sports

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Courcelles-lès-Lens

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune de Courcelles-lès-Lens :** Direction Générale des Services de la Ville

Maîtrise d'œuvre : Laurent BAILLET – Architecte

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Courcelles-lès-Lens, dans le périmètre des 500 m du quartier classé en Politique de la Ville (Le Quartier du Village au Moulin)



Contexte :

Sur l'un des 4 espaces stratégiques communaux à réaménager, situé à proximité du centre-ville, le complexe sportif couvert Georges CARPENTIER est composé de nombreux équipements (gymnase, terrain multisport, piste d'athlétisme, stade de football d'honneur) et est également support de nombreuses activités et événements. Il est à proximité directe du Collège Adulphe Delegorgue, de la crèche municipale et de l'école maternelle Delaby et du groupe scolaire de l'école Paul Sion.

La rénovation de cette salle fait partie d'un projet global de requalification du complexe sportif dans un contexte de manque de créneaux sportifs de pratique en salle.

Les habitants et utilisateurs (issus de presque 40 communes du Pas-de-Calais et du Nord) sont très attachés à leur équipement sportif et ont exprimé la nécessité de le rénover pour créer un lieu de loisirs à vocation sportive. Aussi,



la commune a mené une démarche de concertation en associant les associations sportives, les utilisateurs du site et les habitants pour faire du complexe sportif évolutif couvert un nouveau lieu de vie collective.

Objectifs :

Le projet de rénovation du complexe Georges CARPENTIER s'ouvre à de nouvelles formes de gestion (accès associatif – accès sur réservation – occupation libre), de nouveaux services, et de nouveaux outils propres à améliorer la dynamique écoresponsable.

Ces solutions peuvent être partagées et bénéficier ensuite à tous autres sites sportifs recevant du public :

- Les travaux engagés, notamment en matière de mise en conformité et d'accessibilité, visent à améliorer la qualité d'usage de l'équipement pour des publics en situation de handicap au-delà des obligations techniques légales,
- Les travaux auront également un impact sur l'image que renverra ce nouvel équipement, son rayonnement et plus globalement sur la préservation de la santé par l'activité physique,
- Déployer une variété d'usages dans un même espace,
- Favoriser la mixité et l'inclusion : une attention particulière est portée aux groupes exclus de l'espace public et aux individus éloignés de la pratique d'une activité physique. Le projet propose ainsi des activités accessibles au plus grand nombre, en autonomie ou de manière encadrée, sans adhésion ni restriction de condition physique, de genre, ni de plage horaire,
- Inciter à la pratique sportive : en faisant appel au jeu, au plaisir, à la découverte, pour attirer les usagers vers la pratique d'une activité physique et sportive. Grâce à des aménagements variés, il s'agit de la rendre désirable et attractive,
- Tendre vers une économie d'énergie de plus de 30% par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

Descriptif détaillé :

La commune s'engage dans un programme ambitieux de rénovation énergétique de bâtiment, pour lequel elle a candidaté à l'appel à projet « Equipements Sportifs de 2^{ème} génération » (EQSP2) de la Région.

Ainsi les postes techniques sont :

- La constitution d'une enveloppe thermique performante de type ITE (Isolation Thermique Extérieure) de la totalité des parois verticales et horizontales, et l'isolation des murs de fondation sur 60cm minimum de haut,
- La dépose de la chaudière gaz et son remplacement par une pompe à chaleur (PAC air/eau),
- La mise en œuvre d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) de type double flux (renouvellement d'air hygiénique conforme à la réglementation en vigueur),
- Une production de l'eau chaude sanitaire par accumulateur thermodynamique,
- La mise en œuvre d'un système de capteurs/panneaux photovoltaïques en autoconsommation de l'électricité produite, également positionnés en pare-soleil pour diminuer l'apport solaire excessif l'été,
- Le développement des grands principes de l'architecture bioclimatique en vue de l'optimisation du confort d'hiver et du confort d'été,
- La mise en œuvre massive de matériaux biosourcés avec intégration d'un approvisionnement en filière bois locale et isolant végétal tel que la laine et la fibre de bois (impact sur la qualité de l'air / limitation des fibres allergisantes et COV),

L'étude thermique réalisée par la commune confirme que les objectifs de performance atteints sont vis-à-vis des Coefficients de référence (CRéf.) à près de 80% en dessous de l'état initial des bâtiments (-79,47%) :

- - 40,00% sur la réglementation en vigueur,
- - 68,18% sur la base d'un bâtiment sportif « type », (les chiffres indiqués expriment les gains eu égard aux consommations avant travaux).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Région Hauts-de-France
- Etat,
- Collège Adolphe Delegorgue,
- Écoles,



- Associations sportives et utilisatrices : Section féminine de football, AC et AS Futsal, Association Basket Courcelles – Dourges, Espace Détente, US Courcelles,
- Usagers.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Cabinet Osmose,
- Maître d'œuvre / Architecte.

Modalités de fonctionnement :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage participatif sur le projet,
- Gestion municipale de l'équipement,
- Projet de conventionnement avec les utilisateurs récurrents,
- Projet de règlement d'utilisation,
- Mise en œuvre d'une charte écoresponsable,
- Projet d'un comité de gestion du site.

Etudes réalisées :

- Étude préalable de faisabilité par le cabinet Osmose,
- Étude thermique énergétique par la société BET BIOCLIM.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent

Axes) du contrat concerné(s) :

- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition par la rénovation énergétique de ses équipements publics,
- Participer à l'épanouissement du citoyen par l'éducation, le sport et les loisirs,
- Favoriser et développer l'engagement associatif,
- Développer des démarches d'inclusion par le sport et l'engagement associatif.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2022	Etude de faisabilité
	08/2022	Désignation de la maîtrise d'œuvre
	06/2023	Réception des offres Travaux
Début des travaux	09/2023	
Fin des travaux	06/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux (comprenant la rénovation énergétique)	3 368 058,79 €	Département / FIT	250 000,00 €
Maitrise d'œuvre	230 841,00 €	Département / Politique sportive	500 000,00 €
Contrôle Technique	15 000,00 €	Agence Nationale du Sport	1 000 000,00 €
CSPS	6 480,00 €	Région Hauts-de-France AAP EQSP2	200 000,00 €
Diagnostic Amiante	4 490,00 €	Agence de l'eau	7 500,00 €
Étude de Sol	6 555,00 €	CA Hénin-Carvin	836 900,00 €
		Reste à charge MO	837 024,79 €
TOTAL	3 631 424,79 €	TOTAL	3 631 424,79 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

8 500 € par an contre 30 000 € par an avant travaux

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux : collégiens, personnes âgées, personnes handicapées
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : la Ville va développer une démarche avec les associations pour la mise en œuvre d'une adhésion sociale et inclusive. Sur les régies municipale, mise en place de la tarification sociale et inclusive
- Insertion professionnelle : 742 heures d'insertion dans le cadre du marché (clause d'insertion sociale)
- Sport et inclusion
- Vie Associative



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Angres



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photo D. R.



Photo Jérôme Paille

À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Angres, commune du bassin minier, se veut tournée sur la jeunesse à travers une politique sportive et culturelle ambitieuse.

Ces deux axes majeurs forment notre boussole pour sans cesse tirer la jeunesse vers le haut.

Grâce à un centre culturel à la programmation audacieuse, grâce à un terrain d'honneur pour la pratique du football amateur, à plusieurs city parks au cœur de la ville, à des nombreuses et actives associations sportives, et à un collège avec une section sportive menant des projets dynamiques, Angres souhaite mettre toutes les chances de son côté pour que chaque jeune grandisse et s'épanouisse pleinement.

Impulsé par la Maison des sports départementale, située dans notre ville au cœur d'un quartier prioritaire, ce projet d'aménagement sportif autour du collège marquerait une option forte du Département pour l'accès des équipements sportifs pour tous.

Le terrain de sport aménagé représente alors un enjeu majeur pour la bonne pratique sportive, pour les collégiens comme pour les associations de sport amateur. Cet espace moderne partagé, doté d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de foot adapté (cécifoot), devient un véritable vecteur d'épanouissement pour tous les publics.

Au croisement des différents pactes départementaux et pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire, ce projet de contractualisation semble d'autant plus pertinent dès lors qu'il prend en compte la réussite citoyenne autour de l'éducation par une structure d'activités physiques innovante.

Le développement de cet équipement sportif, en résonnance avec les JO 2024, devient une priorité qualitative pour notre jeunesse.

Tout notre projet municipal va dans ce sens : offrir aux jeunes angrois mais également aux collégiens de Souchez, Givenchy-en-Gohelle, Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Villers-au-Bois, un équipement moderne et exigeant.



Anouk Breton,
Maire de Angres

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Angres constitue la porte d'entrée Sud du « Cœur Urbain » de l'agglomération de Lens-Liévin et elle a de ce fait une vocation résidentielle affirmée.

À la fois en interface avec la zone rurale sud et les collines de l'Artois, elle est proche des zones centralisées de Liévin, commune voisine. Elle jouxte les équipements structurants du pôle sportif régional et de la Maison Départementale des Sports, située sur le territoire, et elle est bordée à l'Ouest d'une vaste zone naturelle reconquise sur des sites industriels désaffectés conséquents (Norskhydro, Terril de Pinchonvalles).

Cette situation remarquable a favorisé d'une part la réalisation d'opérations importantes d'habitat individuel résidentiel et d'autre part, le maintien d'une forte attractivité d'un habitat minier conséquent dont les enjeux de restructuration demeurent importants.

Angres présente donc un double visage et si la mixité sociale s'est progressivement installée sur cette partie de la commune, cela n'empêche pas que les quartiers miniers : Cité de Souchez, Cité de Bruyères, Cité Caumont et anciennement Cité Camus soient en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2001.

Forte de ses 4 777 habitants, la ville dispose sur son territoire d'un collège, Jean Vilar, qui regroupe les collégiens des communes de Angres, Givenchy-en-Gohelle, Souchez, Ablain-Saint-Nazaire, Carency et Villers-au-Bois.



La ville souhaite leur offrir des conditions d'études et d'activités physiques optimales.



Ainsi, la commune met à disposition des collégiens trois équipements d'envergure :

- une salle polyvalente de sport, entièrement rénovée, permettant l'exercice du tennis, badminton, basket, handball, foot en salle, tennis de table...
- un dojo et une salle de danse pour lesquels elle conduit actuellement un projet de rénovation énergétique d'envergure afin d'améliorer les usages tout en réduisant les consommations énergétiques.
- un terrain de Football enherbé sur un fonds schisteux qu'elle souhaite transformer en terrain synthétique afin d'intensifier son utilisation par tous les temps, de développer la pratique de l'athlétisme avec une piste quatre couloirs annexée et de diversifier les pratiques footballistiques avec le développement du cécifoot.

Après la rénovation urbaine effectuée dans le cadre de l'ANRU sur la cité Camus, la ville entend également renforcer son attractivité par la rénovation de la cité de Souchez, identifiée comme prioritaire par la communauté d'agglomération de Lens Liévin dans le cadre d'une sollicitation de deuxième triennal du dispositif ERBM pour la rénovation des cités minières, et située à proximité de l'eurovéloroute 5 (EV5) et du bois des Bruyères.

En attendant la mise en œuvre de ce dispositif, elle développe sur l'ensemble de son territoire des équipements culturels et sportifs structurants comme la médiathèque Ferrat, le moulin de tous, les stades Pierru et Owens afin d'offrir aux angrois des lieux d'apprentissage, de partage favorisant le vivre ensemble.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune de Angres en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Angres. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Angres, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seppeler



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Angres permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- L'épanouissement individuel, autour de la culture, du patrimoine, des sports etc.
- La réussite éducative et citoyenne
- Le sport bien être loisirs compétition et santé
- L'accompagnement des jeunesses
- La transition écologique et énergétique (bâtiments)

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Angres,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Anouk BRETON

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens Hévin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Angres

Fiche opération n°1

Développement d'un espace sportif adapté cécifoot au stade Jesse Owens

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Angres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune de Angres :** Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Semotec

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Angres, stade Owens, rue Joffre, à proximité du Collège Jean Vilar

Contexte :

Le stade de football Jesse Owens date des années 1980 et était à l'origine un terrain en stabilisé. Il a été enherbé en 2014 mais la surface demeurait d'une grande dureté et était surutilisée en hiver, ce qui la rendait très souvent impropre à une pratique sécurisée du football.

Il est principalement utilisé par les 460 élèves du Collège Jean Vilar qui accueille de jeunes angrois, mais également de jeunes issus des communes de Givenchy-en-Gohelle, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Carency et Villers-au-Bois, ainsi que par l'association Etoile Sportive Angloise (ESA) qui compte plus de 180 jeunes licenciés.

Objectifs :

La ville souhaite en premier lieu offrir à ces jeunes des conditions d'apprentissage optimisées. En effet, la transformation de ce terrain en synthétique permettra un usage permanent, par tous les temps en limitant les risques de blessures, pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot) notamment.

Il sera entièrement ceinturé de pare-ballons, rendant plus confortable l'enseignement, et répondra aux besoins du collège en matière de pratique sportive.

Soucieuse de l'épanouissement de ses habitants, la ville souhaite développer de nouvelles pratiques sportives, et en permettre l'accès au plus grand nombre, notamment le cécifoot, qui sera intégré dans ce terrain.

De plus, le passage au synthétique permettra de diminuer les coûts de fonctionnement (pas de tonte, pas de travaux de régénération, pas d'engrais, ni d'eau) et d'avoir une plus grande durabilité.

Descriptif détaillé :

Ce projet comprend les éléments de travaux suivants :

- Transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique « durable, responsable » adapté cécifoot sur la partie basse avec implantation de 2 buts à dispositif sonore,
- Ajout d'une piste d'athlétisme 4 couloirs de 80 m,



- Passage à l'éclairage au led sur un niveau de 90 lux (pour 64 lux auparavant) permettant les entrainements en hiver et une division par 3 minimum de la consommation d'énergie,
- Pare-ballons en ceinture du terrain (meilleure sécurité des riverains).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Collège Jean Vilar (direction et enseignants sportifs),
- Etat (Agence Nationale du Sport et Fédération Française de Football),
- Associations locales (Club de Foot ESA etc...).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Département du Pas-de-Calais,
- Région Hauts-de-France,
- Fédération Française de Football.

Modalités de fonctionnement :

Un règlement de l'utilisation de la nouvelle structure sera rédigé et affiché pour bien cadrer les usages, les sécuriser et lutter contre toutes formes d'incivilités et de dégradations.

Etudes réalisées :

- Etudes techniques réalisées par le cabinet SEMOTEC ingénierie,
- Etudes de sol, essais de perméabilité réalisés par un laboratoire.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Education jeunesse et Sport santé bien être

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2023	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	09/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	850 000,00 €	Département / FIT	220 000,00 €
Maitrise d'œuvre	19 108,00 €	Département / Politique sportive ¹	80 000,00 €
Etudes de sol	4 250,00 €	Agence Nationale du Sport	50 000,00 €
		Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ²	30 000,00 €
		Reste à charge MO Commune	493 358,00 €
TOTAL	873 358,00 €	TOTAL	873 358,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

30 000 € par an ; gain estimé en eau de 15 000 € par an et en électricité de 8 000 € par an / avant

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable : réduction de l'usage de l'eau, de l'électricité..., donc des coûts de fonctionnement
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux : jeunes (collégiens)
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle
- Inclusion des personnes avec handicap : adaptation cécifoot

¹ Equipements sportifs à proximité des collèges

² Fonds de la Fédération Française de Football



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Parc Marcel Cabiddu



Photo D. R.



Photo Jérôme Pouille



Photo Yannick Cadart

Photo D. R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

L'arrêt de l'extraction charbonnière a laissé place à plus de 200 hectares de terrains en friche. C'est dans les années soixante-dix, à partir des potentialités du site, que le Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu (SIMPC) a créé le parc de nature et de loisirs de Wingles/Billy-Berclau devenu à ce jour « Parc Marcel Cabiddu ».

Ce dernier constitue un lien privilégié pour des milliers de familles de la région. Véritable poumon vert pour notre secteur, c'est un réel espace de promenade, de détente et de loisirs pour petits et grands.

Avec une concurrence de plus en plus forte au niveau des loisirs, les enjeux sont très importants. Le S.I.P.M.C a opté pour une grande qualité des offres de loisirs nature qui sont proposées. Ainsi, c'est plus d'une dizaine de disciplines sportives que chacun peut pratiquer allant du sport loisir à la compétition, notamment avec l'aide de toutes les associations qui gravitent autour du S.I.P.M.C : tir à l'arc, kayak, paddle, catamaran, V.T.T...

Fort de toutes ces activités, le parc accueille un public familial mais aussi les collègues du département pour leur intégration de début d'année scolaire ou encore de nombreux groupes de centre de loisirs venant de toute la région. C'est près de 200 000 personnes qui fréquentent le parc au cours de l'année.

Dans cet écrin de verdure, vous pouvez également découvrir une faune et une flore riches et diversifiées.

Alors, si vous ressentez un besoin de liberté, sachez qu'une équipe dynamique vous accueille, été comme hiver, au centre nautique et que vous pouvez la solliciter pour que cet espace de loisirs devienne le vôtre.

Le Département du Pas de Calais est un partenaire de longue date du Syndicat. Par ce Contrat, la collaboration s'en trouve renforcée.

Sébastien Messent,
Président du Syndicat



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Le Parc de Nature et de Loisirs Marcel Cabiddu figure parmi les premiers sites miniers à avoir été reconverti en espaces de nature et parc à vocation ludique et touristique.

Ce parc a été conçu dans l'objectif de donner une nouvelle vie à un terril dont l'exploitation minière était terminée. Il a été fondé en 1973 à l'initiative des communes de Wingles et Billy-Berclau regroupées au sein d'un syndicat intercommunal avec comme principales missions : l'étude et l'aménagement d'espaces verts et de loisirs sur ces propriétés, la promotion de la pratique d'activités de plein air et la gestion de l'animation du parc.

À partir de 1978, les phases d'études et de travaux successifs ont permis de réaménager l'ensemble des 230 hectares du site avec des espaces boisés (fruit du boisement compensatoire imposé aux Houillères), la création en 1983 d'un plan d'eau artificiel dédié à la pratique des sports nautiques, ou encore la construction d'infrastructures dont la base nautique en 1986.

Parallèlement, une large gamme d'activités de loisirs s'est développée, le Parc Marcel Cabiddu proposant : un vaste plan d'eau avec de nombreuses activités nautiques dont la voile, un centre nautique abritant aussi le centre administratif du Syndicat, un pavillon d'accueil, une plaine de jeux, un city stade, des terrains de sport et de loisirs de plein air (tennis, pétanque), un pas de tir à l'arc de haut niveau, un parcours de mini-golf 18 trous et un autre de 12 trous pour la pratique du disc-golf, un circuit de moto-cross et un parcours de trial, de multiples étangs de pêche, des kilomètres de sentier de randonnée et enfin, l'un des rares campings de l'ex bassin minier, totalement équipé et sécurisé, pouvant accueillir plus de 300 personnes.

En accès libre et bien desservi par les principaux moyens de transport (voiture, transport en commun, gare ferroviaire, mo-

des doux...), le parc accueille des visiteurs provenant majoritairement des agglomérations d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane mais aussi des territoires limitrophes du Nord.

Cet espace récréatif local suscite un fort engouement auprès des établissements scolaires qui représentent une majorité de son activité. Il attire également un large public familial appréciant la diversité des loisirs et le cadre naturel, ainsi que les adhérents des associations qui contribuent au fonctionnement de certaines activités dont la pratique de la pêche.

Au-delà de cette fonction de loisirs, ce « véritable poumon vert » représente un espace naturel d'une richesse écologique rare. Intégré dans la Trame Verte et Bleue régionale il est constitué d'une mosaïque de paysages en faisant un site d'exception dont il s'agit de conserver l'intégrité paysagère de la plaine nord et du massif boisé le long de la Deûle, de pérenniser les itinéraires des cavaliers miniers, et de maintenir la continuité écologique du domaine du Val du Flot dont le Département, propriétaire au titre des Espaces Naturels Sensibles, a confié la gestion à EDEN 62.

Cet écosystème s'avère enfin stratégique en matière de gestion de la ressource en eau, car il s'agit pour la Communauté d'Agglomération de Lens Henin d'un captage ultra-prioritaire (CUP) pour la préservation des champs captant.

Dans un contexte de développement de l'offre de loisirs en matière de sites de pleine nature, le Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu souhaite renforcer l'attractivité de ce lieu bien identifié par les habitants du territoire tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

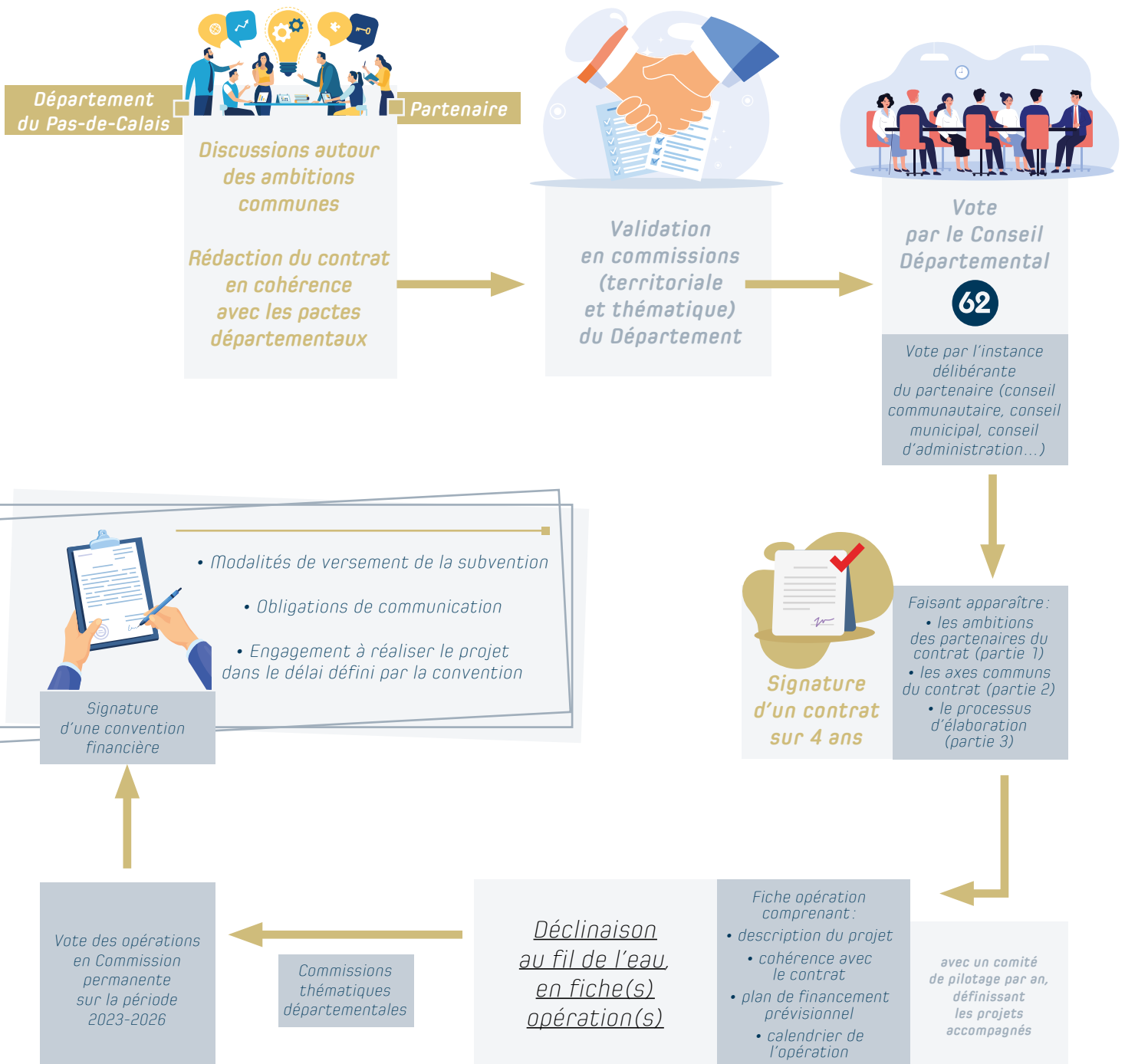


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par le Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire du Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part du Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) ceci comprend la vigilance sur la pratique d'activité comme la pêche sur des sites ENS qui doit être conforme aux attendus de l'Agence de l'eau Artois Picardie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la

conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles du Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu (SIPMC) permet d'établir cinq axes de travail partagés :

- La modernisation et le développement de l'offre d'accueil et d'activités du Parc ;
- La rénovation énergétique des bâtiments du Parc ;
- L'amélioration de la signalétique directionnelle au sein et à l'extérieur du Parc ;
- Le développement des modes doux dans et pour accéder au Parc (lien à l'EV5 notamment) ;
- Le soutien de pratiques de loisirs qui prennent en compte la protection de la biodiversité et de la ressource en eau.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrises d'ouvrages multiples (le Syndicat, la CALL / la commune de Wingles) apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par le SIPMC pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département, le Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, la commune de Wingles et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras, le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour le Syndicat Intercommunal
du Parc Marcel Cabiddu,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Sébastien MESSENT

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction du Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu

Fiche opération n°1

Développement d'une offre de loisir

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal du parc Marcel Cabiddu (SIPMC)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Syndicat du Parc** : Direction du Parc

Maîtrise d'œuvre : EP Climbing (entreprise spécialisée)

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Parc Marcel Cabiddu WINGLES, abords de la maison forestière, rue de la Canarderie. Près de la Plaine de Jeux.

Contexte :

Le Parc s'engage dans le développement de nouvelles activités, notamment pour les collégiens les 6^{èmes} faisant leur intégration au parc, ou encore adaptées aux personnes en situation de handicap.

Aussi, une activité de nature et de loisirs, conformément à la vocation du parc, a été recherchée. L'escalade, activité de pleine nature en fort développement, y répond.

Il s'avère de plus qu'un équipement d'escalade extérieure est une activité rarement proposée dans le secteur. Il y a juste un mur extérieur classique de 8m à Beuvry (à 15km du Parc) et 4 voies ouvertes en haute saison à Cimb'up à Lesquin (à 35 km).

Objectifs :

- Développer l'offre d'activités du parc,
- Contribuer au développement et l'enseignement des Activités Physiques de Pleine Nature sur le secteur des Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune Bruay, Artois Lys Romane, mais aussi à proximité du département du Nord du fait de la situation géographique du Parc, voire sur l'ensemble de la région car l'offre de ce type d'équipement est rare,
- Développer une offre adaptée aux personnes en situation de handicap pour promouvoir le développement de la para-escalade. On utilise la terminologie « para-escalade » pour les handicaps physiques et/ou sensoriels et « para-escalade adaptée » pour les personnes en situation de handicap mental et psychique.

Descriptif détaillé :

- Installation d'une tour d'escalade extérieure de minimum 12m de haut,
- Aménagement et sécurisation des abords.
- Adaptation de l'équipement à la pratique para-escalade pour les handicaps physiques et/ou sensoriels : il s'agit d'adapter l'accueil des personnes en situation de handicap (créneaux spécifiques, aménagements pédagogiques, adaptation des voies, dalle inclinée, prises facilitant la découverte...). Certaines adaptations liées aux situations de handicaps physiques peuvent être mises en place : prothèses ou orthèses spécifiques pour les personnes amputées et hémiplegiques, prises de couleurs très voyantes, repères tactiles de



proximité de points d'assurance ou de prise, guidage oral ou système de guidage sonore pour les personnes non ou mal voyantes, mousqueton de préhension et de maniement aisé...).

Partenaires associés à l'opération :

- CD62
- CALL,
- Profession sport 62,
- Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME),
- Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) : un club support FFCAM est situé à Wingles avec du personnel déjà diplômé,
- Jeunesse et sport Délégation régionale académique à la jeunesse (DRAJES) Hauts-de-France
- Agence Nationale du Sport ANS
- Région HDF.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Prestataires supplémentaires suivant les corps de métier (dalle, clôture, rénovation vestiaire / accueil).

Modalités de fonctionnement :

- Accueil de groupes de loisirs et scolaires encadrés par du personnel diplômé,
- Ouverture au public selon la réglementation en vigueur.

Etudes réalisées :

Études de faisabilité technique en interne et par des entreprises spécialisées dans ce domaine spécifique (l'escalade).

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

La modernisation et le développement de l'offre d'accueil et d'activités du parc.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Hiver 2023/2024	Etude et montage technico financier
Début des travaux	02/2025	
Fin des travaux	04/2025	Ouverture envisagée en mai.



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Installation de la SAE : Mur + prises + et montage	181 325 €	Département / FIT	90 000 €
Dalle + sol amortissant	10 000 €	Département / PDESI	40 000 €
Clôture + signalétique	12 000 €	CALL	10 000 €
Rénovation vestiaire et de l'accueil	20 000 €	ANS	20 000 €
		Autres financeurs	13 325 €
		Reste à charge MO	50 000 €
TOTAL	223 325 €	TOTAL	223 325 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Contrôles règlementaires réguliers, encadrement de l'activité (environs 16 000 €/an)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (collégiens, enfants, personnes en situation de handicap : développement de l'activité para escalade)
- Tarif adapté aux publics cibles du Département (tarif réduit)
- Insertion professionnelle (recherchée par le biais de Profession Sport 62)





Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 mars 2024 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu le Contrat signé le **XX** mois **XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** en date du **XX** mois **XXXX** ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

Uniquement pour les communes et groupements de communes :

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 7 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
 - Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecalais.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°17

Territoire(s): Arrageois, Calaisis, Lens-Hénin

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intégreront également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter cinq contrats de territoires ainsi que 6 fiches opérations, jointes en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté Urbaine d'Arras :

Le contrat avec la Communauté Urbaine d'Arras vise principalement à répondre aux enjeux environnementaux en lien avec la mobilité, à valoriser le patrimoine

historique, naturel et culturel ainsi qu'à améliorer le cadre de vie par une offre de services de proximité.

- **Opération « Reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt »**

Dans le contexte du transfert des piscines communales à l'échelon communautaire, un diagnostic de la piscine Tournesol à Achicourt a conclu sur la nécessité d'engager des travaux de remise en état de l'infrastructure pour en assurer la préservation. Ainsi, la Communauté Urbaine d'Arras a décidé de reconstruire la piscine avec un caractère innovant tant au niveau transition énergétique que sur l'aspect inclusif de cet équipement.

Le projet retenu implique la reconstruction de l'équipement par restructuration de l'existant et construction d'une extension ; de 1 000 m² initialement, la piscine va voir son emprise passer à 1 600 m². Cette partie nouvellement construite accueillera les futurs espaces d'accueil, de vestiaires et sanitaires, les locaux du personnel et des clubs, ainsi que les installations techniques. L'espace libéré sous le dôme va permettre la construction d'un second bassin d'activités de 125 m², en complément du bassin sportif principal de 250 m² dont le revêtement en carrelage va être remplacé par de l'inox. Par ailleurs, une pataugeoire va également être aménagée au profit des plus jeunes.

Les objectifs sont multiples, ils visent à améliorer la qualité de l'accueil et de l'offre estivale, préserver un patrimoine architectural unique dans l'arrondissement, rendre l'équipement exemplaire en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à moderniser la piscine avec une optimisation des performances.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant au développement et à l'aménagement du territoire, à l'accessibilité des pratiques culturelles et sportives à tous les publics et à la promotion de la santé à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis :

Le contrat avec la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis vise à lutter contre la fracture numérique en renforçant notamment la médiation, à accompagner les publics identifiés comme souffrant d'illectronisme, à participer à l'éducation des collégiens aux nouvelles technologies et à développer des actions de sensibilisation et de prévention à l'usage des réseaux sociaux au bénéfice des publics cibles du Département et des professionnels.

- **Opération « Equipement de la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis »**

La Maison Numérique et de l'Innovation (MDNI) est un tiers lieu associatif qui mutualise de l'ingénierie, des locaux, des outils, des animations et des projets contribuant au développement économique par l'innovation, et à l'appropriation des nouvelles technologies par le grand public.

L'association met à disposition d'un large public (enfants, adultes, demandeurs d'emploi, porteurs de projets, chefs d'entreprises, salariés...) du matériel, des locaux ainsi que des animateurs afin de proposer des initiations aux nouvelles technologies, des ateliers ou encore des événements thématiques.

La MDNI organise notamment des projets sur-mesure et multi partenariaux destinés aux établissements scolaires, créés en lien avec les enseignants. Ainsi, suite au succès d'un premier « escape game » en réalité virtuelle permettant aux élèves de 6^{ème} des

établissements situés en quartier prioritaire du territoire de réviser plusieurs matières du programme pédagogique, un second espace pourrait être créé pour les classes de 5^{ème} sur la thématique des mathématiques.

Confronté à la vitesse d'obsolescence des matériels technologiques et à leur usure en raison de leur importante utilisation ainsi qu'à l'émergence de nouveaux besoins, l'association souhaite investir dans l'acquisition de matériels performants et résistants dans plusieurs domaines tels que la réalité virtuelle, la modélisation et l'impression 3D, ou encore la programmation robotique.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à faire de l'éducation un levier d'égalité, à garantir à tous un accueil humain et adapté, et à aménager les territoires et assurer les services à la population, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Banque alimentaire du Pas-de-Calais :

Le contrat avec la Banque alimentaire du Pas-de-Calais, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 25 septembre 2023, vise particulièrement à lutter contre la précarité alimentaire au quotidien et réduire les fractures sociales et territoriales.

- Opération « Aménagement d'une chambre froide et installation d'une centrale de production de froid »

La Banque Alimentaire reçoit près de 5 800 tonnes de denrées alimentaires bénéficiant à 35 000 personnes en situation de précarité. Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire d'années en années et pour répondre à des donations de plus en plus importantes en surgelés de la part des grandes et moyennes surfaces, la Banque Alimentaire souhaite installer une chambre froide supplémentaire au sein de ses locaux. Ce projet inclut également le passage de la production de froid des chambres froides de la Banque Alimentaire au CO₂.

Ce projet permettrait à la Banque Alimentaire de stocker plus de 100 palettes supplémentaires en surgelés et augmenterait donc considérablement sa capacité de stockage sur ce type de denrées. Par ailleurs, le système froid au CO₂ permettra un gain énergétique estimé de 20% et une diminution des coûts d'entretien du système de l'ordre de 50 %.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des solidarités humaines, notamment aux ambitions visant à promouvoir des projets profitant aux personnes les plus vulnérables et à mobiliser les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Courcelles-lès-Lens :

Le contrat avec la commune de Courcelles-lès-Lens vise à soutenir le sport santé, à participer à l'épanouissement du citoyen par l'éducation, le sport et à améliorer la performance énergétique des équipements publics.

- Opération « Rénovation énergétique de la salle des sports »

Situé à proximité du centre-ville, le complexe sportif couvert Georges Carpentier est composé de nombreux équipements (gymnase, terrain multisport, piste d'athlétisme, stade de football d'honneur) permettant de nombreuses activités et événements.

La commune a mené une démarche de concertation en associant les associations sportives, les utilisateurs du site et les habitants pour faire du Complexe Sportif Educatif Couvert (COSEC) un nouveau lieu de vie et de pratiques ouverts à tous.

La rénovation de cette salle fait partie d'un projet global de requalification du complexe sportif, à proximité directe du Collège Adulphe Delegorgue, de la crèche municipale, de l'école maternelle Delaby et du groupe scolaire de l'école Paul Sion.

Le projet de rénovation du complexe sportif s'ouvre à de nouvelles formes de gestion, de nouveaux services, et de nouveaux outils propres à améliorer la dynamique écoresponsable.

Les travaux visent entre autre à améliorer la qualité d'usage de l'équipement pour des publics en situation de handicap au-delà des obligations techniques légales, tendre vers une économie d'énergie de plus de 79% par rapport à la consommation initiale de l'équipement via, entre autre, l'isolation extérieure de l'enveloppe, le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'aux enjeux dans les domaines du sport et de la santé, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Angres :

Le contrat avec la commune de Angres vise à soutenir le sport loisir, compétition et santé, à participer à l'épanouissement du citoyen autour de la culture, du patrimoine, du sport et à accompagner la jeunesse.

- Opération « Développement d'un espace sportif adapté cécifoot au stade Jesse Owens »

Le stade de football Jesse Owens date des années 1980, il est principalement utilisé par les 460 élèves du Collège Jean Vilar qui accueille de jeunes angrois, mais également de jeunes issus des communes de Givenchy-en-Gohelle, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Carency et Villers-au-Bois, ainsi que par l'association Etoile Sportive Angroise (ESA) qui compte plus de 180 jeunes licenciés.

Très utilisé par les pratiquants, la ville souhaite leur offrir des conditions d'apprentissage optimisées par la transformation de ce terrain en synthétique qui permettra un usage permanent, par tous les temps en limitant les risques de blessures.

Soucieuse de l'épanouissement de ses habitants, la ville souhaite développer de nouvelles pratiques sportives, et en permettre l'accès au plus grand nombre, notamment le cécifoot, qui sera intégré dans ce terrain.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'aux enjeux dans les domaines du sport et de la santé, il est proposé d'attribuer une subvention de 220 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec le Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu :

Le contrat avec Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu (SIPMC) vise à accompagner la modernisation et le développement de l'offre d'accueil et d'activités

du Parc, à la rénovation énergétique des bâtiments, à l'amélioration de la signalétique directionnelle au sein et à l'extérieur, au développement des modes de déplacement doux et au soutien de pratiques de loisirs qui prennent en compte la protection de la biodiversité et de la ressource en eau.

- Opération « Développement de l'offre de loisir »

Le Parc de Nature et de Loisirs Marcel Cabiddu figure parmi les premiers sites miniers à avoir été reconverti en espaces de nature et parc à vocation ludique et touristique.

Après un demi-siècle d'existence et plusieurs phases d'aménagement, les installations du Parc nécessitent une nouvelle étape de travaux permettant de les moderniser en tenant compte à la fois des enjeux environnementaux et du développement de nouvelles pratiques sportives et ludiques garantissant la pérennité des activités.

Disposant d'une gamme d'activités nautiques et de pleine nature accessible à un large public, le SIPMC souhaite l'enrichir tout en renforçant encore l'originalité de son identité de nature et de loisirs. Discipline en fort développement, l'escalade en extérieur est une activité très peu répandue dans le département et à l'échelle de l'ex bassin minier.

Le SIPMC souhaite implanter une tour d'escalade d'une hauteur de 12 mètres minimum, équipée d'abords sécurisés et des derniers accessoires garantissant la plus large pratique possible avec une attention particulière pour les collégiens de 6^{ème} qui effectuent leur journée d'intégration au Parc, ainsi que pour les personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel qui bénéficieront des aménagements nécessaires à la pratique para-escalade (créneaux spécifiques, prothèses spécifiques, prises de couleurs voyantes...).

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à accompagner l'aménagement des territoires et des grands projets, à soutenir l'attractivité par le tourisme, à garantir l'inclusion de tous les publics, à soutenir le développement d'une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 90 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté Urbaine d'Arras, les communes de Courcelles-lès-Lens et Angres, la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis et le syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, les contrats de territoire 2023-2026 joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté Urbaine d'Arras, une subvention de 250 000 € pour son projet de reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt ;
- d'attribuer à la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis, une subvention de 10 000 € pour son projet d'équipement de la Maison du numérique et de l'innovation ;
- d'attribuer à la Banque alimentaire du Pas-de-Calais, une subvention de 100 000 € pour son projet d'aménagement d'une chambre froide et d'installation d'une centrale de production de froid ;

- d'attribuer à la commune de Courcelles-lès-Lens, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation énergétique de la salle des sports ;
- d'attribuer à la commune de Angres, une subvention de 220 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif adapté cécifoot au stade Jesse Owens ;
- d'attribuer au Syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, une subvention de 90 000 € pour son projet de développement d'une offre de loisirs ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté Urbaine d'Arras, les communes de Courcelles-lès-Lens et Angres, la Maison du numérique et de l'innovation du Calaisis, la Banque alimentaire du Pas-de-Calais et le syndicat Intercommunal du Parc Marcel Cabiddu, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	4 178 400,00	920 000,00	3 258 400,00

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY